

UZÈS : ENVISAGER LA VILLE ET LA PÉRIURBANITÉ DE DEMAIN AU SEIN D'UN PNR

Travail de fin d'études, École de la Nature et du Paysage



Sommaire

Introduction

Contexte du site

LES GARRIGUES DE L'UZÈGE, UNE IDENTITÉ MARQUÉE

À la découverte de l'Uzège et des garrigues

Les garrigues : un climat, une géologie et une flore liés

Les typologies culturelles et culturales de l'uzège

Définition de la mosaïque paysagère

UN PAYSAGE HÉRITÉ DE LA NATURE ET FAÇONNÉ PAR L'HISTOIRE

La genèse des plateaux calcaires

L'empreinte des civilisations successives

La mosaïque de paysages : conditionnée par un équilibre

QUELS FACTEURS DE DÉSÉQUILIBRE DU PAYSAGE ?

Les aléas climatiques, une menace matérielle et humaine

L'impact du tourisme sur les milieux

Le manque de maîtrise foncière

Le déclin de l'agriculture

Des éléments qui fragilisent la structure paysagère

L'UZÈGE SOUMIS À DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

Des communes très touchées par l'étalement urbain

La difficulté d'intégration des ZAC

L'implantation des ZAC et les voies de communication

Les objectifs et pré-requis d'un PNR

Les enjeux de développement dans le Gard

ENVISAGER LA VILLE ET LA PÉRIURBANITÉ DE DEMAIN AU SEIN D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL

Proposer des alternatives de transport

Créer de nouvelles initiatives locales et agricoles

Composer de nouveaux espaces urbains-ruraux

Qualifier les entrées de ville

**Réaliser des aménagements en adéquation avec
l'environnement**

Conclusion

Remerciements

Ce travail de fin d'étude a été réalisé avec l'encadrement de Lydie Chauvac, paysagiste conseil d'État, ainsi que Christophe Degruelle, président de l'Agglopolys de Blois.

Introduction

Le territoire d'étude se situe dans le département du Gard, du nord au centre de ce dernier. Il est caractérisé par sa forte ruralité puisqu'à l'exception de la ville d'Uzès qui compte aujourd'hui presque 9000 habitants et Remoulins avec ses 2350 habitants, les communes n'excèdent pas 1500 habitants. Nous ne sommes néanmoins pas loin de trois grandes agglomérations que sont Alès (30 km), Nîmes (30 km) et Avignon (40 km).

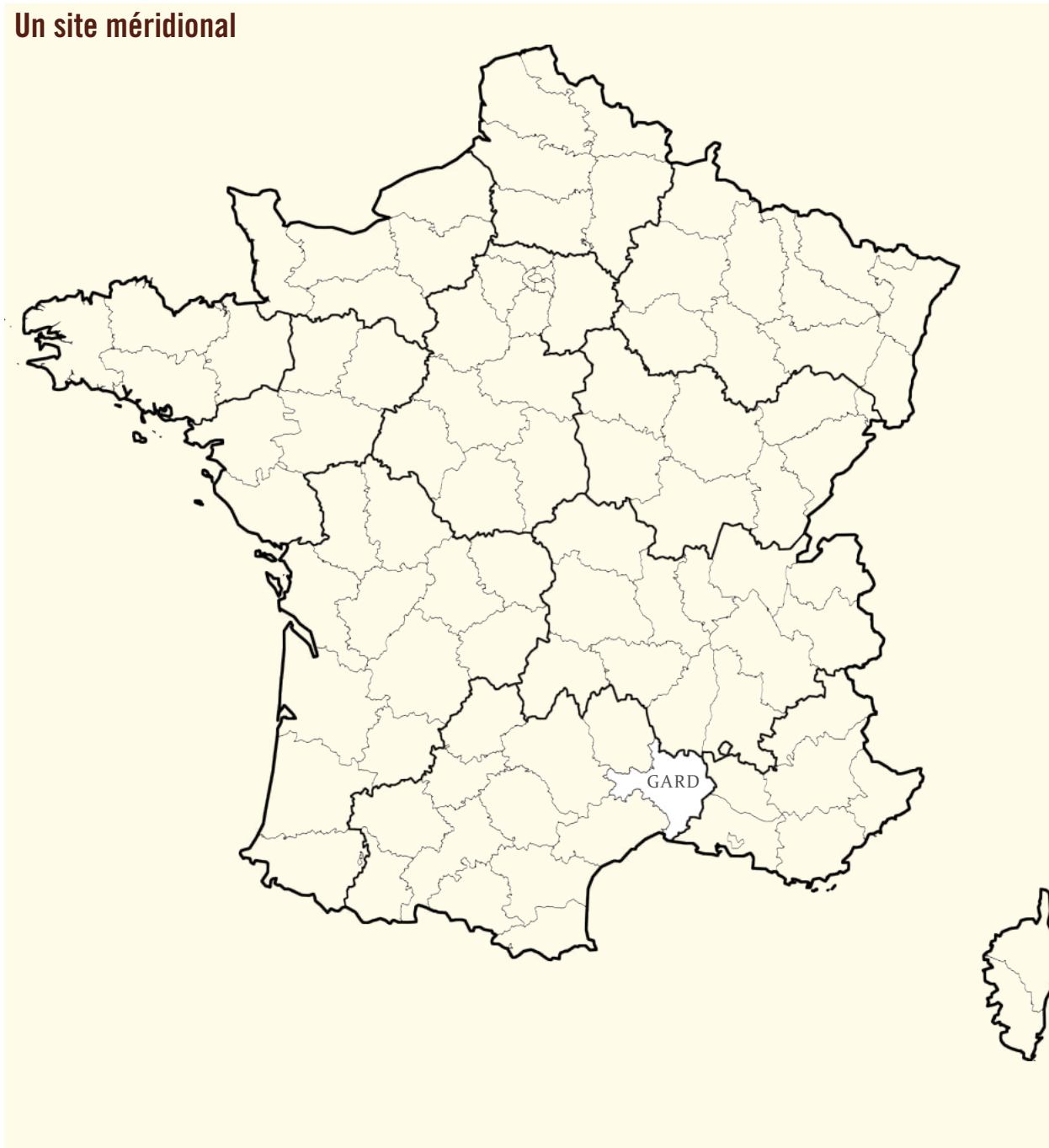
Les communes sont clairsemées dans un territoire aux paysages aussi particuliers que variés, agricoles ou naturels, mais qui ont en commun cette empreinte méridionale qu'est celle des paysages de garrigues. C'est cette qualité remarquable et le besoin pressenti de repousser les limites administratives actuelles pour planifier son avenir qu'une initiative citoyenne est née en 2005 pour la création du Parc Naturel Régional (PNR) des Garrigues.

C'est au sein de ce périmètre d'environ 100 km² que j'ai choisi de travailler avec le pressentiment que de nombreuses questions restaient à être résolues dans un territoire où des lieux extrêmement ruraux peuvent en côtoyer d'autres, beaucoup plus urbanisés.

Or, un projet de territoire tel que la création d'un PNR est précisément prétexte à se poser ce genre de questions.

Le contexte du site

Un site méridional



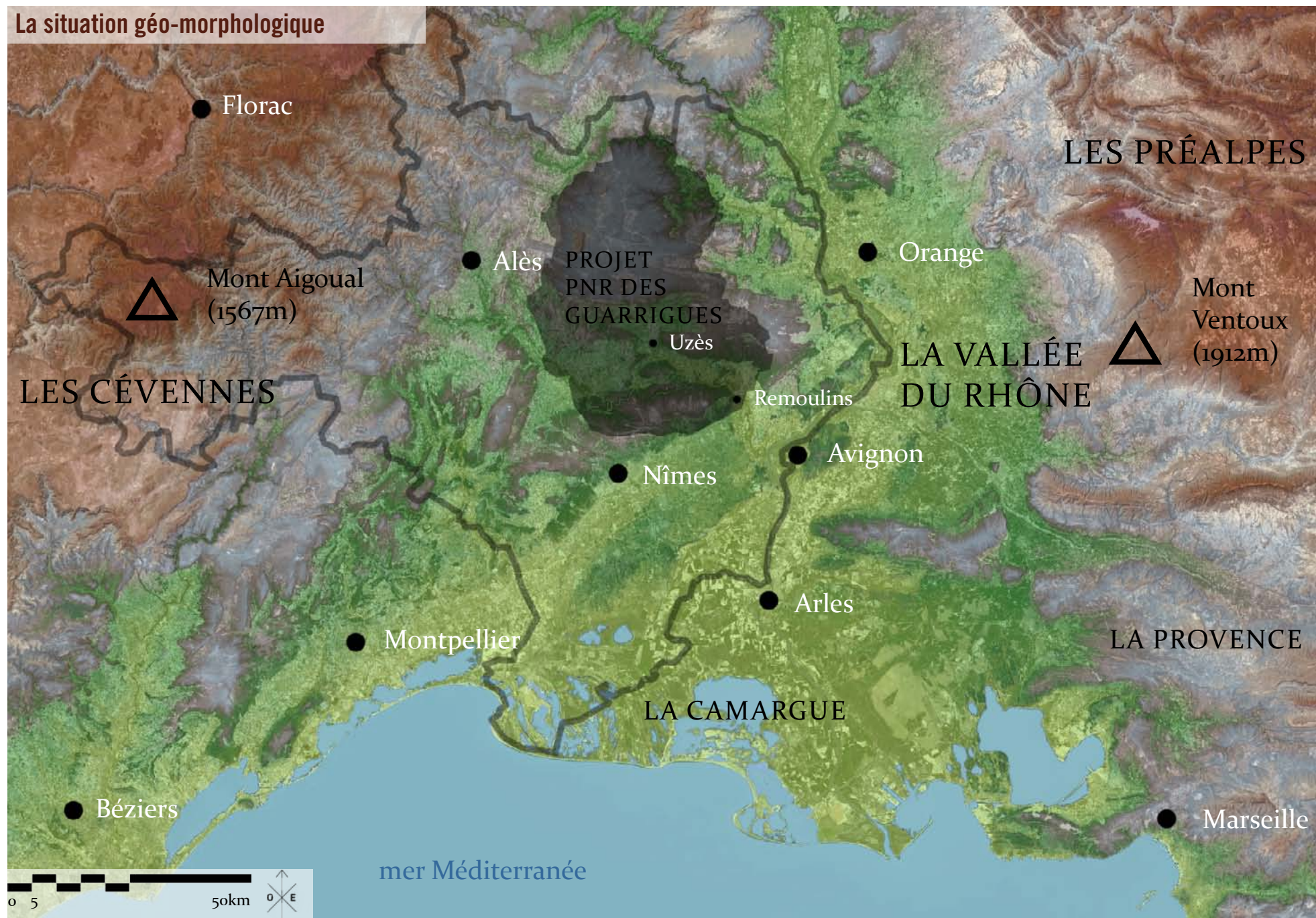
2

À proximité de la vallée du Rhône



3

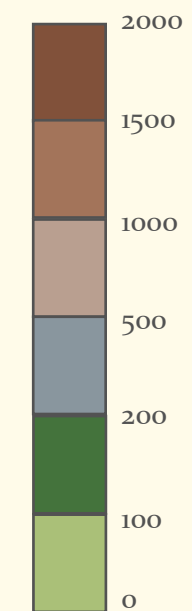
La situation géo-morphologique



Uzès se situe à environ 30 km de la ville d'Alès, au nord-ouest, aux portes des Cévennes, ce massif montagneux dominé par le mont Aigoual, de Nîmes, au sud, dont les paysages de Costières s'ouvrent vers la Méditerranée et les marais de Camargue, puis Orange et Avignon, à l'est, villes emblématiques de la vallée du Rhône. Plus loin vers l'est se dessinent les massifs des Préalpes et son célèbre mont Ventoux. Autant de lieux évocateurs d'images pour la plupart d'entre-nous.

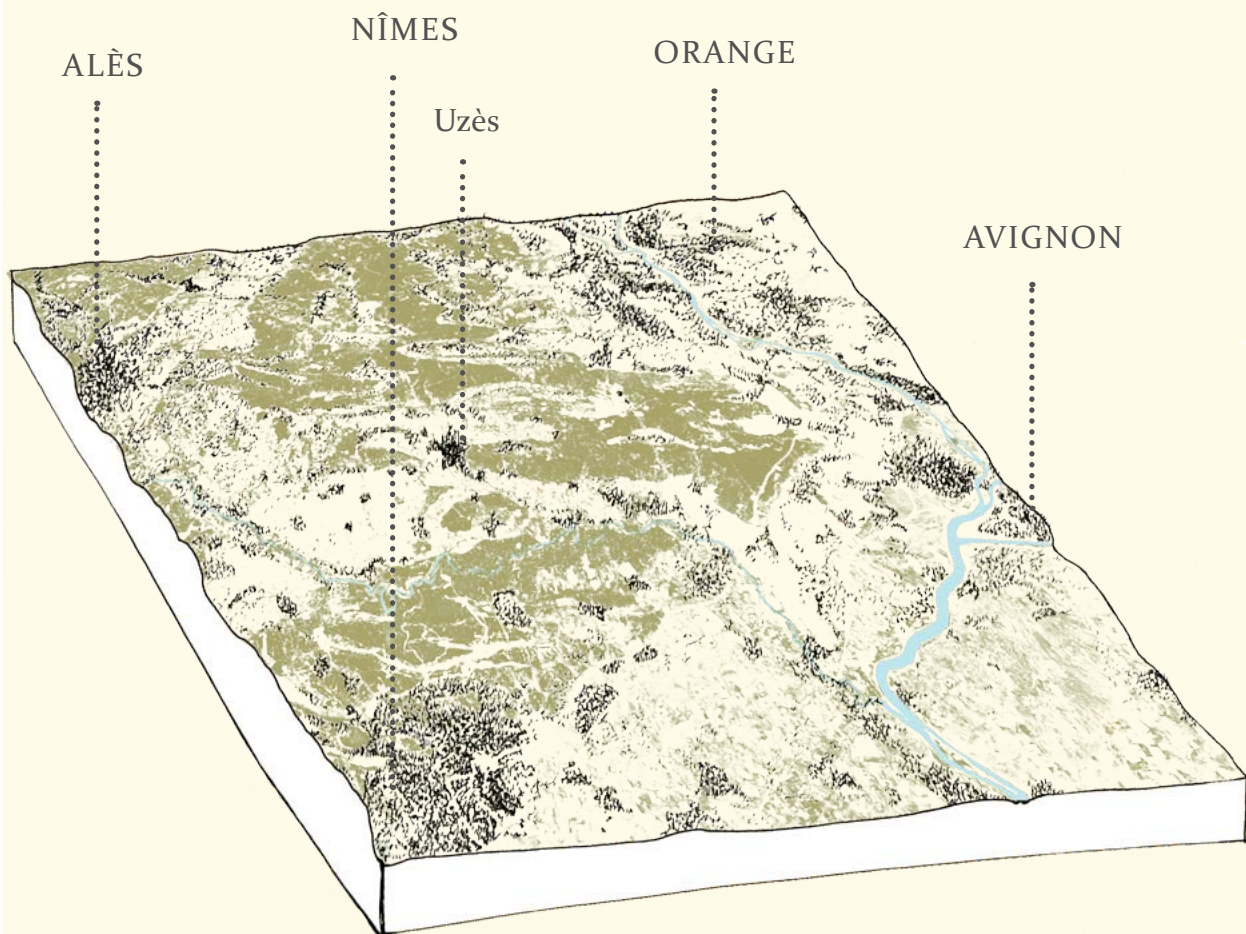
Au milieu de tout cela, dans une aire qui s'étend du centre au nord du département gardois, se trouvent les Garrigues de l'Uzège, le pays d'Uzès. Non pas situé sur les contreforts cévenols ni même dans la vallée du Rhône ce territoire au relief très atténué est moins connu. Il dispose pourtant de nombreuses richesses naturelles et culturelles qui forment ensemble non pas un paysage d'entre-deux mais bien un paysage inédit qu'est celui des Garrigues.

Échelle des altitudes (m)



Uzès, une petite ville en contexte rural

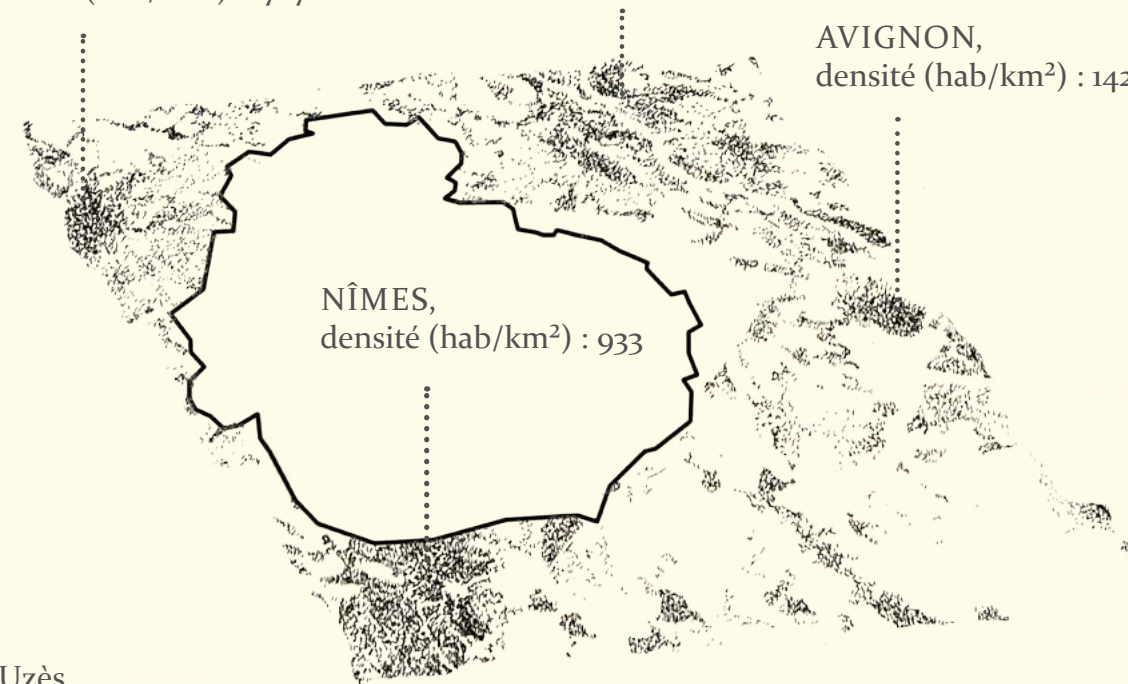
Le périmètre du projet de Parc Naturel Régional (PNR) couvre une zone à dominante qui semble rurale, entourée de plusieurs agglomérations importantes que sont Alès, Nîmes, Avignon et, dans une moindre mesure, Orange. La ruralité d'un territoire peut être déterminée selon différents critères. La typologie bâtie et les secteurs d'activité en font partie. Par exemple, la dominante agricole des garrigues de l'Uzège et le profil villageois des communes vont en ce sens. Mais une autre donnée, plus factuelle consiste à comparer les densités de population (en nombre d'habitants au kilomètre carré). C'est donc ce que j'ai fait en comparant la densité des villes d'Alès, Nîmes, Avignon et Orange, des villes extérieures au périmètre envisagé pour le PNR avec la ville d'Uzès, qui se trouve à l'intérieur. J'ai ensuite établi une moyenne du nombre d'habitants au kilomètre carré des nombreux villages qui s'établissent en réseau au sein du futur parc. Il est ainsi possible d'établir une comparaison de la densité des villes périphériques «extra PNR» avec les communes dites «intra PNR».



ALÈS,
densité (hab/km²) : 1727

ORANGE,
densité (hab/km²) : 397

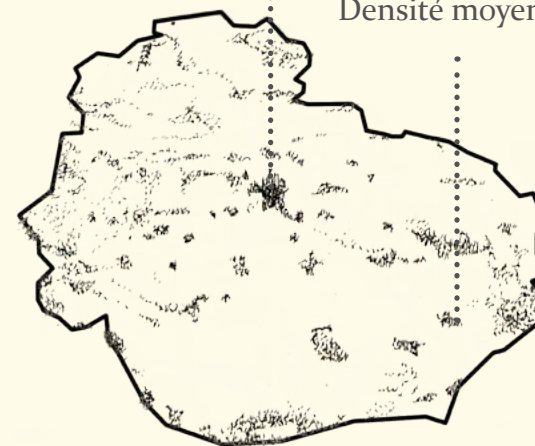
AVIGNON,
densité (hab/km²) : 1423



NÎMES,
densité (hab/km²) : 933

Uzès,
densité (hab/km²) : 337

Villages intra-PNR,
Densité moyenne (hab/km²) : 55



Nous constatons que le nombre d'habitants au kilomètre carré est largement supérieur dans les villes périphériques à celui des villages du parc dont la densité moyenne est de 55 hab/km². Cela représente un facteur de 20 avec la densité nîmoise, ce qui constitue un contraste important pour des communes distantes de 30 kilomètres seulement. Par ailleurs, on observe que même Uzès, qui est la plus importante agglomération de l'Uzège est moins densément peuplée qu'Orange, ce qui souligne le caractère rural de ce territoire dans sa globalité.

**LES GARRIGUES DE
L'UZÈGE, UNE IDENTITÉ
MARQUÉE**

À la découverte de l'Uzège et des garrigues

L'Uzège, c'est le nom que l'on donne au pays d'Uzès, cette ville de 9000 habitants qui se trouve au coeur des Garrigues gardoises. Dans le Gard lorsque l'on parle des Garrigues, on ne parle pas simplement d'une garrigue continue, mais d'un paysage de garrigues.

Car des garrigues il y en a plusieurs. C'est généralement celle du chêne vert dont on parle, mais des fois c'est celle des cades ou des pins que l'on sillonne. Quoi qu'il en soit, chacune d'entre elles nous fait revivre cette même expérience, celle d'un parcours parfumé sous une brûlante pénombre. C'est à l'ombre d'un rocher en surplomb que vous trouverez la fraîcheur car l'enchevêtrement de petites feuilles coriaces et d'épines ne suffit pas à stopper les rayons ardents du soleil qui frappent le sol caillouteux 300 jours par an. Cependant il n'y a pas que de la garrigue en Uzège, car ici, elle se concentre sur les plateaux calcaires d'un paysage marqué par les rides d'une histoire pluri millénaire.

Dans le creux de ces rides, des vallées parfois tellement larges qu'elles en deviennent des plaines. Là on quitte le fouillis végétal de la garrigue pour les champs, les vignes et les vergers. Parfois, un ruisseau serpente au fond de la plaine comme l'Alzon qui s'écoule au fond de la plaine éponyme qui borde le sud d'Uzès. C'est à la fraîcheur de leur sol que les plaines doivent leur richesse et c'est pour cette raison que les villages s'y sont implantés. Généralement peu espacés les uns des autres, ils forment un réseau que l'on emprunte pour se rendre d'une ville à l'autre. Quelques fois seulement, une route brave le coteau puis la garrigue pour relier, telle une saignée, une vallée à l'autre.

C'est de cet ensemble que l'on parle lorsque les garrigues de l'Uzège sont évoquées. D'un paysage au caractère inéluctablement rural et méridional, qui se parcourt sur des petites routes tantôt rectilignes ou sinueuses, bordées de platanes ou d'un précipice, sur des sentiers caillouteux ou bien sur le flot du Gardon, muni de sa pagaie.

Le Gardon, ou Gard, est avec la Cèze qui s'écoule au nord du département, une célébrité locale. En plus d'être un cours d'eau majeur par son débit, il est le seul à ne pas s'écouler en fond de val. Il prend sa source sur les contreforts cévenols à l'ouest et va se jeter dans le Rhône au sud-est. Il coupe sur son passage un massif calcaire situé au sud du pays d'Uzès dans lequel il dessine de larges méandres au fond de gorges encaissées : les Gorges du Gardon, un site naturel classé. C'est à proximité directe des gorges que le célèbre pont du Gard franchit la rivière du même nom.



L'Uzège est une unité administrative ancienne qui correspond au pays, son extrémité nord est située dans l'actuelle Ardèche.

Les garrigues : un climat, une géologie et une flore liés

Comprendre l'organisation territoriale des Garrigues

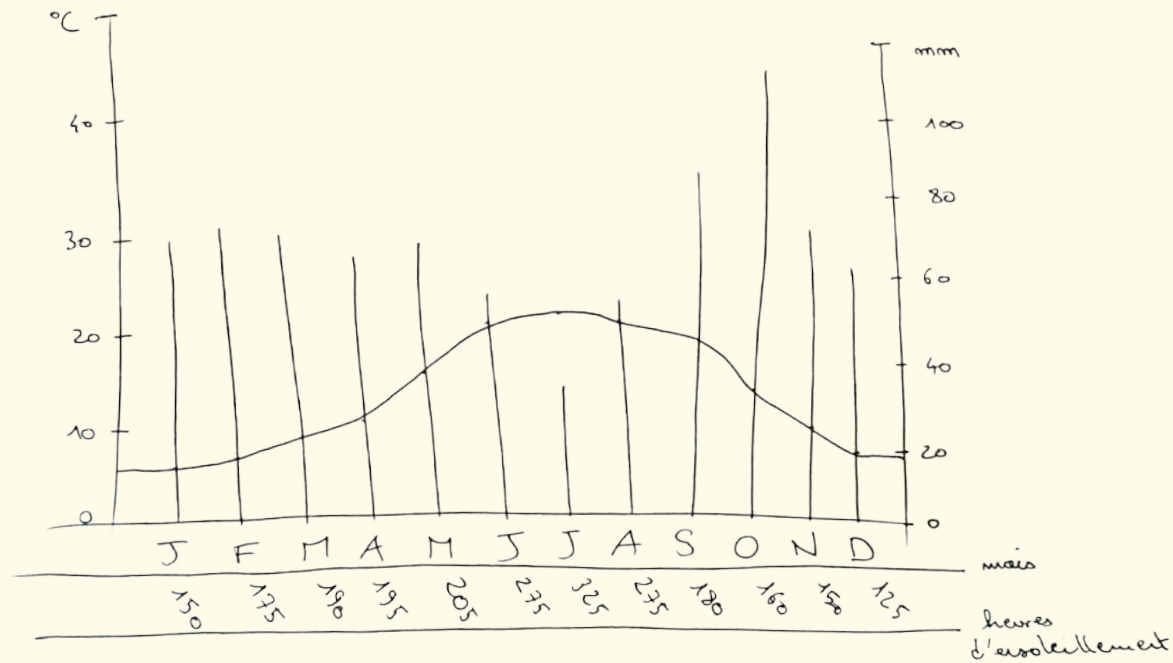


Un contraste paysager : ouverture fermeture

Si le relief du territoire central du département est assez peu prononcé (des points hauts qui culminent à 250 mètres d'altitude), il s'avère pourtant qu'il est très perceptible. Cela est principalement dû au fait que les fonds de vallées, encore de nos jours cultivés, sont très ouverts, alors que les plateaux calcaires comme celui des gorges du Gardon par exemple, sont quant à eux recouvert d'une végétation de garrigues.

Cette répartition spatiale résulte du manque de ressources sur ces derniers plateaux. Le sol y est très mince et rocailleux et les cours d'eau sont quasi inexistant. C'est la raison pour laquelle les activités sont pour la plupart concentrées dans les vaux et plus particulièrement à proximité des points d'eau ; on parle de **village d'eau**. D'autres villages situés sur le piémont sont appelés **villages de coteau**, et d'autres, plus rares, localisés sur les hauteurs portent le nom de **villages de plateau**.

Le climat méditerranéen : à l'origine d'une flore d'exception

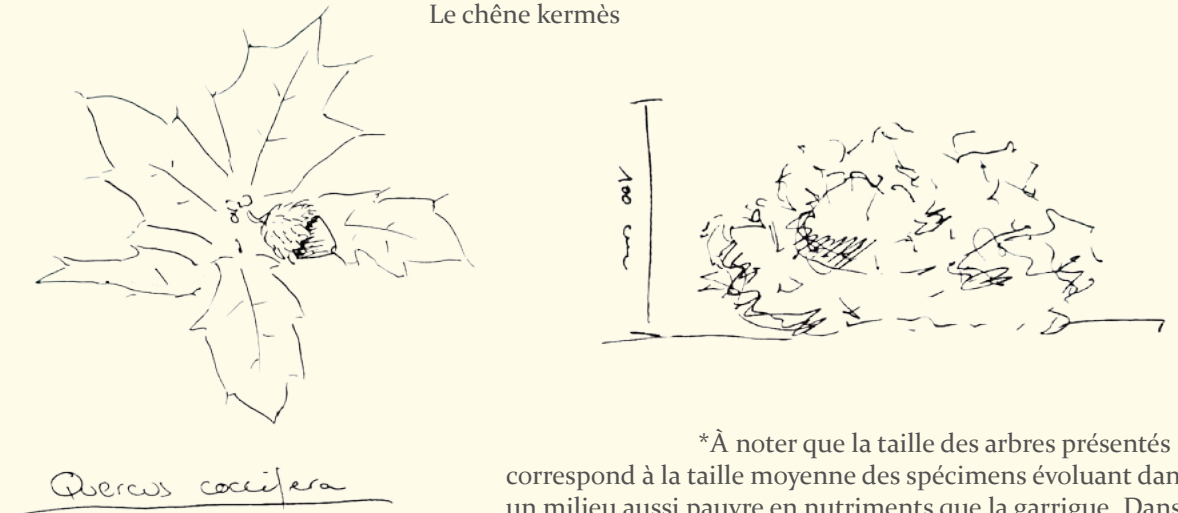


Le climat de la partie centrale du Gard est un climat tempéré doux qui s'apparente au climat méditerranéen. Comme le diagramme ombrothermique ci-dessus le montre, il est caractérisé par des températures moyennes douces l'hiver et chaudes à très chaudes l'été : plus de 22°C en juillet. En ce qui concerne les précipitations, elles s'élèvent à 750 mm à l'année, ce qui se situe au-dessus de la moyenne nationale, bien qu'elles soient inégalement réparties. Alors que le cumul est de 110 mm au mois d'octobre et près de 80 mm au mois de mars, les mois d'été accusent un manque fort de précipitations à l'origine de sécheresses quasi systématiques. Enfin, le nombre record d'heures d'ensoleillement dans le département et l'évaporation que cela provoque ne viennent pas arranger ce phénomène.

Un climat comme celui-ci conditionne sensiblement la nature de la flore spontanée. L'aridité provoquée par la sécheresse et les chaleurs enregistrées dans les endroits les plus exposés implique une végétation adaptée.

Mais il n'y a pas que le climat qui explique la présence de ce cortège végétal singulier. Le sol, de nature calcaire, est également un facteur discriminant. En effet, la plupart des plantes exigent un sol neutre à acide alors que celui qui résulte de la dégradation du calcaire est neutre à basique. C'est pour cela que seul un nombre réduit d'espèces comme le chêne vert, le chêne kermès, le pin d'Alep et le genévrier cade, en ce qui concerne la strate arborée, sont aptes à se développer dans les conditions climatiques et pédologiques données.

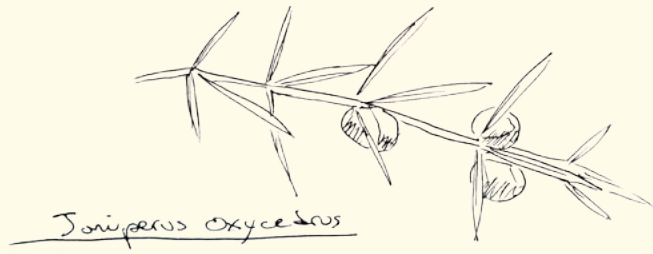
Le chêne kermès



*À noter que la taille des arbres présentés correspond à la taille moyenne des spécimens évoluant dans un milieu aussi pauvre en nutriments que la garrigue. Dans de meilleures conditions, leur taille peut doubler, voire tripler.



Le genévrier cade



Juniperus oxycedrus

250 m



Le pin d'Alep



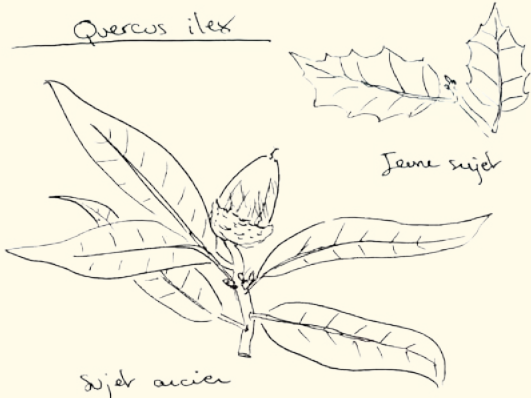
Pinus halepensis

7-12

10-15 m *



Le chêne vert



Quercus ilex

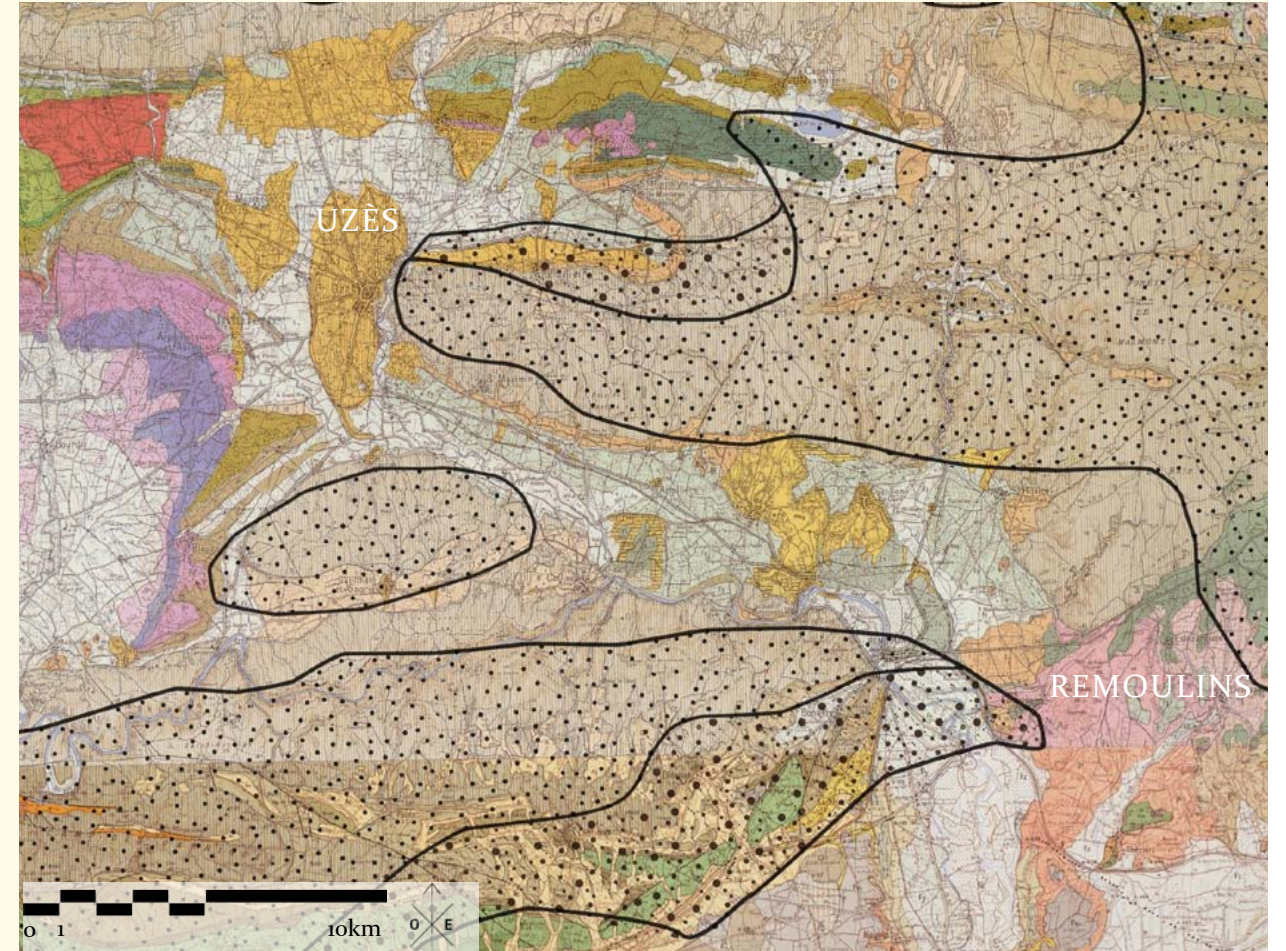
Sjèrre acier

350 m



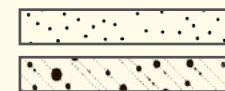
La flore des garrigues, liée au sous-sol

La carte ci-dessous met en relation la géologie avec les populations végétales. On constate qu'il existe une corrélation assez étroite entre la nature du sous-sol et le cortège végétal. Les plantes de garrigue comme le chêne vert poussent exclusivement sur les plateaux calcaires, ce qui confirme leur caractère de plantes spécialisées. Aux endroits où le sol est plus hétérogène, on constate que la végétation l'est aussi ; passant d'une garrigue à dominance monospécifique à une garrigue mixte de chênes et de pins d'Alep.



Légende

populations végétales



chêne vert

chêne vert, cades et pin d'Alep

nature géologique



calcaire blanc urgonien

sables argileux et dépôts éoliens

Les typologies culturelles et culturelles de l'uzège

Des monuments majeurs

4,5 millions
de visiteurs par an



Le pont du Gard, grand site de France

crédit photo : pontdugard.fr

Même s'il n'est pas représentatif de l'architecture courante en Uzège, le pont du Gard est un emblème sur le territoire et à l'échelle nationale. Il est en ce sens une icône. De plus, il n'est qu'un fragment d'un long aqueduc dont les vestiges sont visibles à Lédénon par exemple. D'autres vestiges Gallo-romains comme le lavoir d'Uzès, les arènes de Nîmes ou les thermes de Lédénon sont présents mais le pont du Gard est de loin le mieux conservé.

Les Romains avaient employé des pierres locales comme matériau de construction par souci de transport. Ils ont donc extrait le calcaire présent sur les actuelles communes de Vers-Pont-du-Gard et de Castillon du Gard, un calcaire molassique (qui présente des débris de coquillages). Ce matériau s'est avéré d'excellente qualité par sa facilité de travail et sa bonne durabilité.

Aujourd'hui encore, des carrières à ciel ouvert extraient la précieuse roche à Vers-Pont-du-Gard, 2000 ans après la construction du célèbre pont. C'est une roche que l'on retrouve donc fréquemment sur les édifices locaux.

Uzès est une ville très visitée pour sa qualité architecturale. Sa cathédrale, détruite à plusieurs reprises au cours de l'histoire, présente une architecture singulière. Sa partie la plus ancienne encore visible est la tour de la Fenestrelle, cette tour circulaire qui évoque la tour de Pise. C'est l'unique clocher rond en France. Il appartient au style roman, très inspiré de l'architecture italienne, alors que le reste de la cathédrale, reconstruite au XVII^e siècle se présente dans un style neo classique. Ce qui n'est pas souvent le cas au sein du territoire, où l'on rencontrera plus souvent des églises ou des chapelles romanes, très modestes (exemple à St Bonnet du Gard, sur le croquis ci-contre).

Uzès abrite aussi d'autres éléments patrimoniaux d'intérêt comme un lavoir de l'époque gallo-romaine ou des maçonneries de la même époque autour de la fontaine d'Eure qui était la source d'alimentation de l'aqueduc de Nîmes et approvisionne toujours la ville de nos jours.

la chapelle romane de
St Bonnet-du-Gard



Uzès, «ville d'art et d'histoire»



Un patrimoine plus discret : l'architecture vernaculaire

L'attention des visiteurs ne se focalise pas seulement sur les sites les plus monumentaux comme le Pont du Gard. Elle est aussi portée sur les nombreux ouvrages, plus ou moins modestes, dont regorge le territoire. Il peut s'agir de simples maisons de village, de ponts en pierre, de murets de pierres sèches, de mas, de châteaux, d'hôtels particuliers ou de capitelles.

Les capitelles par exemple, sont ces petites cabanes construites essentiellement en pierre, des fondations jusqu'au toit qui servaient autrefois aux paysans à s'abriter des intempéries.

Un mas, c'est le nom qui est donné aux corps de ferme bourgeois qui ont été construits du XVIIe au XIXe siècle alors que l'industrie textile est en plein essor grâce à l'élevage des vers à soie. Durant cette période prospère, de nombreux riches propriétaires vont faire construire des hôtels particuliers ou des petits châteaux. Cela donne parfois lieu à des originalités architecturales comme la château de Rabasse (en photo en bas à droite), visible à Remoulins.

Une capitelle, cabane pour abriter le berger ou les vigneron selon les époques



Les Mas et les hôtels particuliers

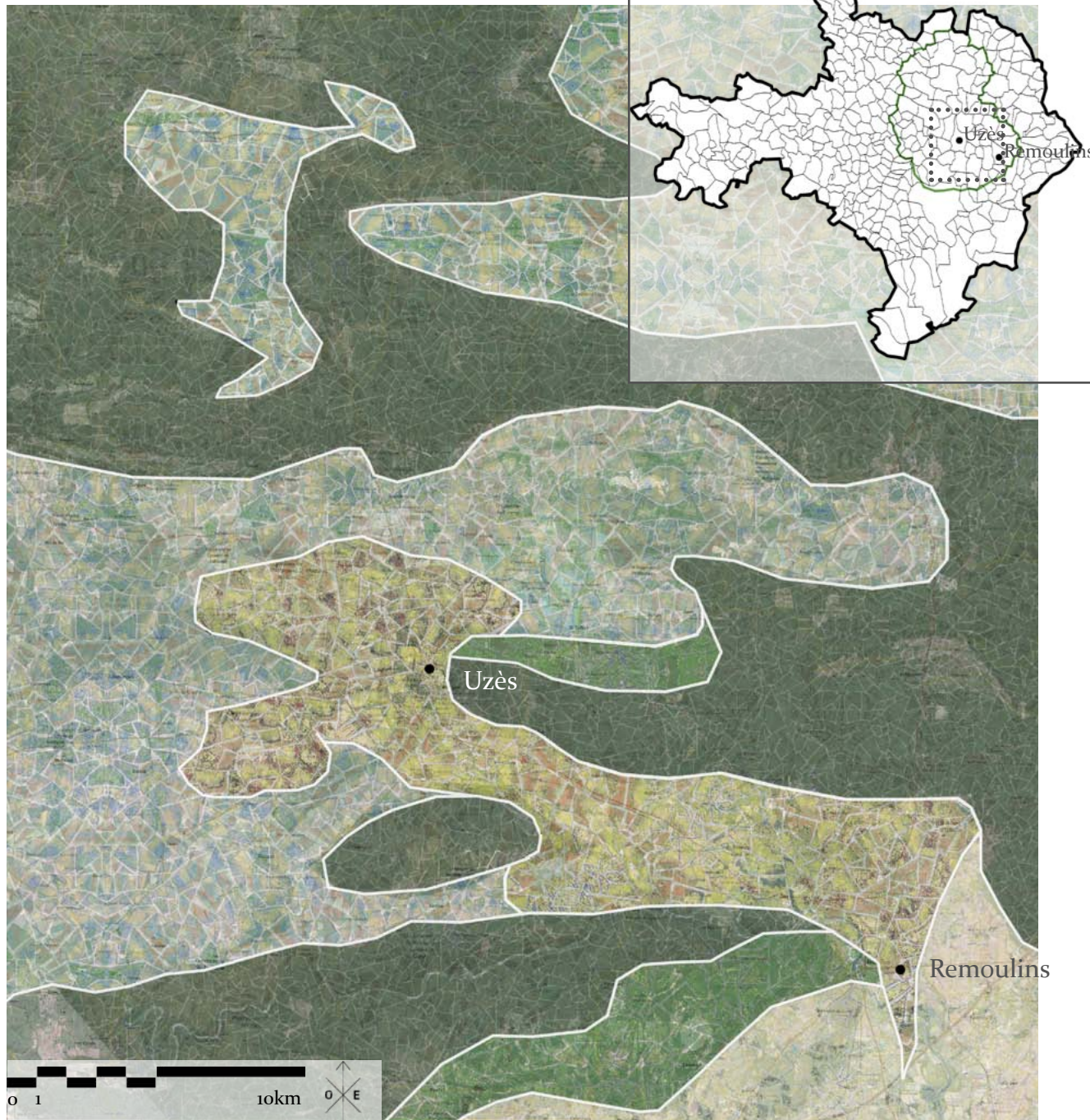
Exemple de mas gardois






le château de Rabasse à Remoulins





Définition de la mosaïque paysagère



Les plaines à dominante agricole

-  plaines cultivées
-  plaines cultivées méridionales
-  plaines provençales

Les garrigues de plateau

-  garrigue de chênes verts
-  garrigue mixte de chênes et pins

La diversité végétale, qu'elle soit spontanée ou liée à l'agriculture, est fortement conditionnée par la ressource du sol et du sous-sol, ainsi que par le gradient climatique qui est sensible entre le nord et le sud du pays de l'Uzège. Ce qui a pour conséquence de regrouper les habitations dans les vaux et près des cours d'eau où l'agriculture est rendue possible. Il en résulte des paysages contrastés, tantôt fermés et délaissés, tantôt ouverts et habités et où l'on cultive vignes et céréales au nord, oliviers, pêchers et autres vignes au sud. Et ces différentes nuances de garrigue se côtoient avec une certaine proximité et les transitions de l'une à l'autre sont souvent rapides. De cette apposition découle le terme de mosaïque paysagère.

Croquis réalisé sur les hauteurs de Cabrières, orienté sud.



La garrigue de chênes verts



La garrigue mixte de chênes et pins



Les plaines cultivées



Les plaines cultivées méridionales



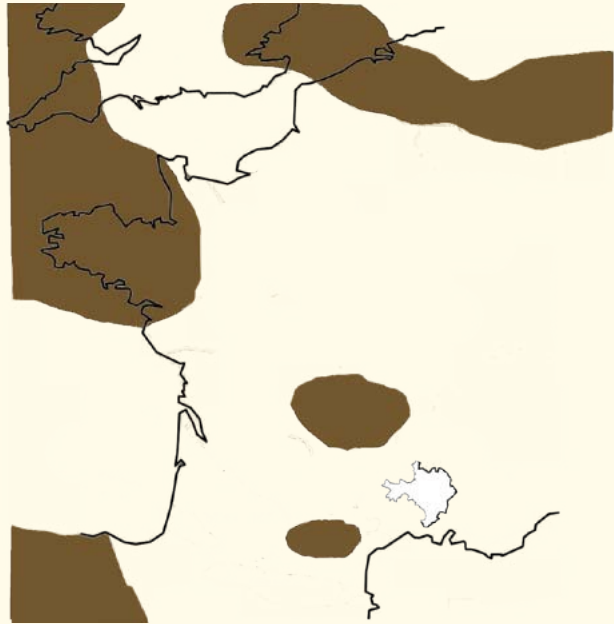
Les plaines provençales



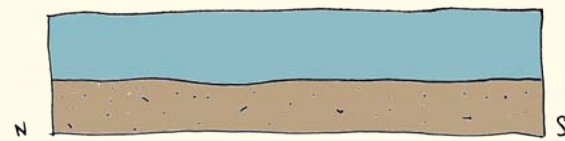
**UN PAYSAGE HÉRITÉ DE
LA NATURE ET FAÇONNÉ
PAR L'HISTOIRE**

La genèse des plateaux calcaires

Le Jurassique (-200 à 140 millions d'années)



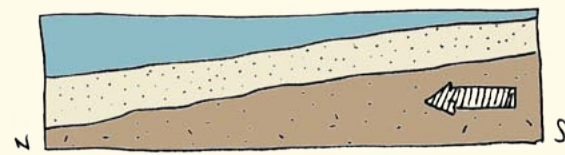
Durant le Jurassique, la quasi totalité de la France actuelle se trouve sous un océan lacustre peu profond. Seuls la partie armoricaine, le Massif Central et la montagne noire, massif du sud ouest de la France qui se forme avec le rapprochement du massif ibérique (Espagne) sont émergés. Cette longue période d'immersion du territoire et l'abondance des organismes vivants sur Terre à l'époque va provoquer une forte sédimentation qui créera le calcaire du jurassique que l'on trouve dans plusieurs régions du pays.



Le Crétacé (-140 à -66Ma)



Néanmoins, ce n'est pas cette strate géologique que l'on trouve à la surface des garrigues de l'Uzège. Pour cause, durant le Crétacé inférieur et jusqu'au Crétacé moyen, le Gard actuel est toujours immergé de manière à ce que la roche sédimentaire qu'on y trouve de nos jours soit l'urgonien, un calcaire blanc datant de cette époque et non du jurassique. C'est cet Urganien qui constitue les plateaux calcaires des garrigues. Progressivement, vers la fin du Crétacé, la pression Pyrénéo-provençale va provoquer un bombement : l'isthme durancien. Ce phénomène de compression vers le nord donne lieu au plissement du territoire de l'Uzège qui conserve encore aujourd'hui cette morphologie de relief doux orienté est/ouest.

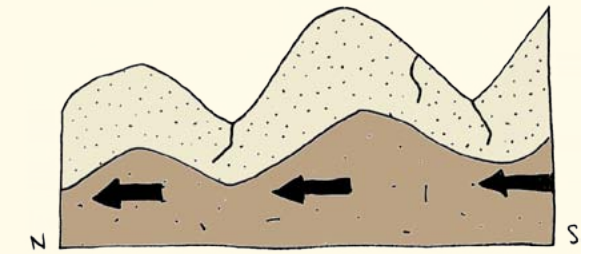


29

Le Paléogène (-66 à -23Ma)



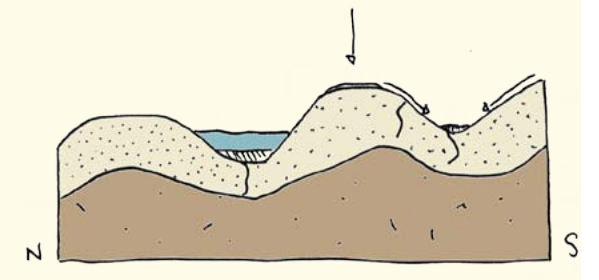
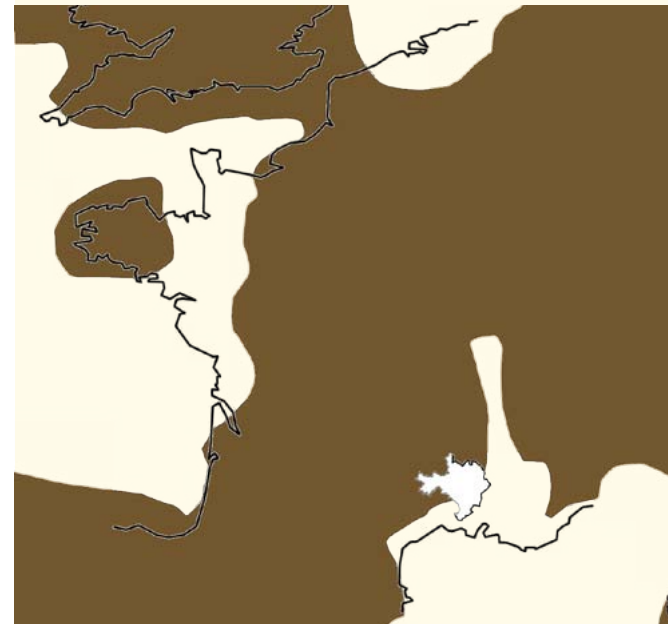
Ce bombement progresse jusqu'au Paléogène et aura pour effet de chasser presque définitivement la mer de la surface qui correspond au Gard actuel.



Au cours du Néogène, le bombement durancien disparaît et la Méditerranée occidentale s'ouvre. C'est alors que celle-ci va légèrement remonter vers les terres en empruntant la vallée du Rhône. L'eau va donc remonter par le sud et l'est du Gard en remontant les synclinaux créés lors du plissement de la fin du Crétacé. Le dépôt créé durant cette courte période va former des roches sédimentaires plus détritiques comme les molasses que l'on retrouve à Uzès ou Vers-Pont-du-Gard qui ont servi de matériau de construction au Pont du Gard.

Enfin, des dépôts plus récents comme certains colluvions et dépôts éoliens vont se déposer au fond des failles et des synclinaux, sous forme de sables, d'argiles ou de galets.

Le Néogène (-23 à -0,05Ma)



30

L'empreinte des civilisations successives

Durant l'histoire, l'aire géographique qui correspond à l'actuel département du Gard a été un point de rencontre entre plusieurs entités géographiques fortes que sont les Cévennes, la Provence, la Camargue et la côte méditerranéenne, dont on perçoit aujourd'hui encore, les influences successives. À l'inverse, elle connaîtra selon les époques un essor culturel ou économique plus localisé, qui lui est propre, et dont les vestiges plus ou moins récents en côtoient d'autres, pluri millénaires.

La période antique, la tradition de la polyculture-élevage

Le peuple le plus ancien dont nous ayons les preuves d'une occupation prolongée du territoire gardois est celui des Volques arécomiques. Les plus anciennes preuves de leur présence remontent au III^{ème} siècle avant J-C, même si l'on considère leur présence comme certaine durant tout le premier millénaire avant notre ère.

Il est établi qu'ils entretenaient des rapports amicaux avant tout basés sur le commerce avec les Phéniciens puis les Phocéens, venus établir des comptoirs sur la côte méditerranéenne dès le XIII^{ème} siècle avant J-C.

C'est cette relation favorable avec Massilia (actuelle Marseille) qui mène les Volques à se soumettre volontairement au proconsul romain en -121 avant J-C. C'est le début de l'époque Gallo-romaine

Exemple de polyculture de nos jours toujours pratiquée dans la plaine de Collias : vignes, céréales et oliviers.



La période gallo-romaine : l'extraction de la pierre et l'apparition de la viticulture

Du I^{er} au V^{ème} siècle, le Gard fait partie de la Gaule narbonnaise, rattachée à la patrie romaine. C'est à cette époque qu'est introduite la culture de la vigne sur le territoire. D'autre part, les nombreux édifices en pierre qui voient le jour utilisent une ressource naturelle locale : la pierre calcaire. C'est le cas du Pont du Gard, qui construit au I^{er} siècle, employait le calcaire molassique de Sernhac et de l'actuelle commune de Vers, dont les carrières d'extraction de pierre sont encore en activité de nos jours.

Le pont du Gard est un pont-aqueduc romain dont la construction date du I^{er} siècle. Il franchit le Gard, ou Gardon sur l'actuelle commune de Vers-Pont-du-Gard. C'est l'ouvrage le plus massif, avec 48 mètres de hauteur et 275 mètres de longueur en haut de la troisième rangée d'arcades d'un aqueduc qui acheminait l'eau de la fontaine d'Eure à Uzès jusqu'à Nîmes. Il sera laissé à l'abandon après la chute de l'Empire Romain mais sera toujours utilisé par les locaux pour franchir la rivière. Ce monument attire l'attention et le tourisme depuis le XVII^e siècle. Il fera l'objet au XVIII^e siècle d'une restauration durant laquelle un pont routier y sera ajouté. Il sera classé sur la liste des monuments historiques de 1840. Il est aujourd'hui classé Grand site de France, son accès est réglementé et payant.

Gravure du pont au XVIII^e siècle, un lieu déjà très visité.



Photographie de la fin du XIX^e siècle, à cette époque, un hôtel installé dans un ancien moulin est à proximité directe du pont.



Des invasions barbares à l'époque Carolingienne : un choc des cultures

À partir de l'an 407, la Narbonnaise est envahie par les Vandales. Puis ce sont les wisigoths, venus de l'ouest, qui prennent possession du territoire avant que les Ostrogoths, des pays de l'est, ne s'emparent de Nîmes. Ils conserveront le pouvoir jusqu'au VII^{ème} siècle.

Le sud du département sera envahi trois fois entre 720 et 752 par les Maures, repoussés successivement par Eudes d'Aquitaine, Charles Martel et Pépin le Bref. Ce dernier stabilise la situation en nommant le premier Comte d'Uzès.

Il est difficile de cerner précisément de quels us et coutumes l'Uzège a hérité de ces invasions successives venues d'Espagne, d'Italie, d'Autriche et d'Afrique du nord qui ne laissent aujourd'hui que de rares traces. Il n'est cependant pas à exclure que certaines méthodes culturelles, et essences cultivées comme l'amandier et l'olivier y trouvent leur origine.

Quoi qu'il en soit, lorsque Pépin le bref rattache l'ancienne Narbonnaise romaine de manière durable au royaume Franc en 752, la religion officielle devient le catholicisme.

L'église de Notre Dame de Bethléem, une église construite à Remoulins sur des vestiges de remparts de protection face aux invasions



Le Moyen-Âge, la création du duché d'Uzès



A partir du règne de Charlemagne au IX^{ème} siècle le titre des comtes qui gouvernent Uzès devient héréditaire. Au fil des siècles, la ville connaît un fort essor économique grâce au commerce en partie. Les comtes se succèdent à travers, mariages, héritages et rachats jusqu'à ce que la ville soit gouvernée par le comte de Crussol qui fera ériger Uzès au rang de duché au XVI^{ème} siècle : le premier duché de France.

À partir du XVI^{ème} siècle, époque qui correspond à la renaissance, la ville d'Uzès et l'ensemble du Gard vont s'enrichir grâce à l'industrie textile. Celle de la laine d'une part mais surtout celle de la soie. Dans cette partie de la France, l'ensemble de la filière est représentée : de l'élevage des vers à soie à la confection de tentures et de vêtements en passant par le filage. C'est à cette époque que les premiers hôtels particuliers apparaissent dans le paysage.

Ci-contre, les ruelles du centre d'Uzès, datant du Moyen-Âge.

L'ère industrielle

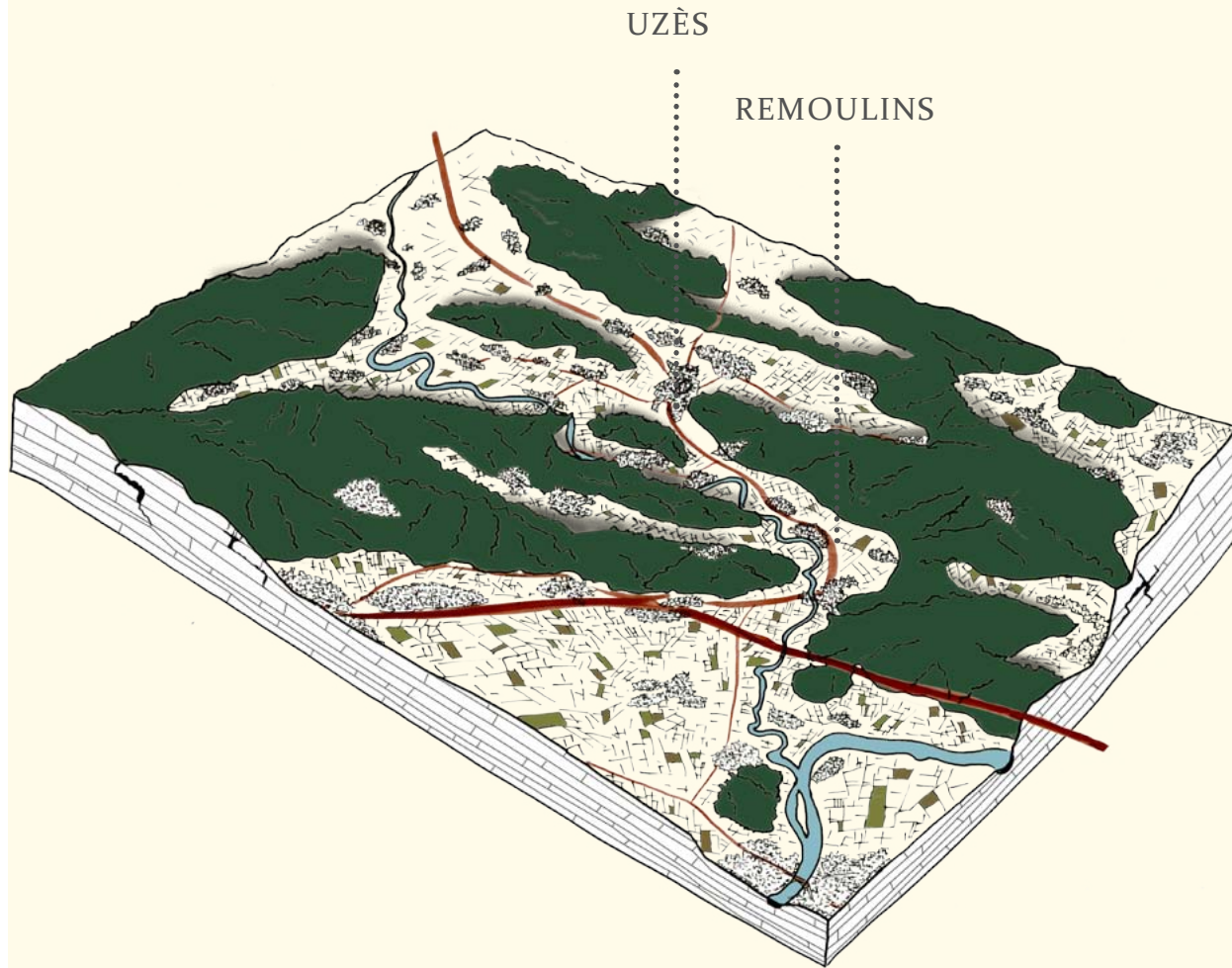
Le XVIII^{ème} siècle est celui de la révolution industrielle grâce à l'invention de la machine à vapeur. Celle-ci permet de moderniser les usines textiles et apporte un nouveau moyen de transport et de communication dans le département : le train, avec tous les impacts qu'implique son installation comme la création de talus, de gares et de viaducs.

Mais le Gard profite également de l'industrialisation d'une toute autre manière, grâce à l'extraction de la matière première nécessaire au fonctionnement des machines à vapeur : le charbon. Jusqu'au XX^{ème} siècle, le bassin d'Alès, au nord-ouest de l'Uzège, est un bassin houiller très actif.

La mosaïque de paysages : conditionnée par un équilibre

Des paysages entretenus par l'agriculture

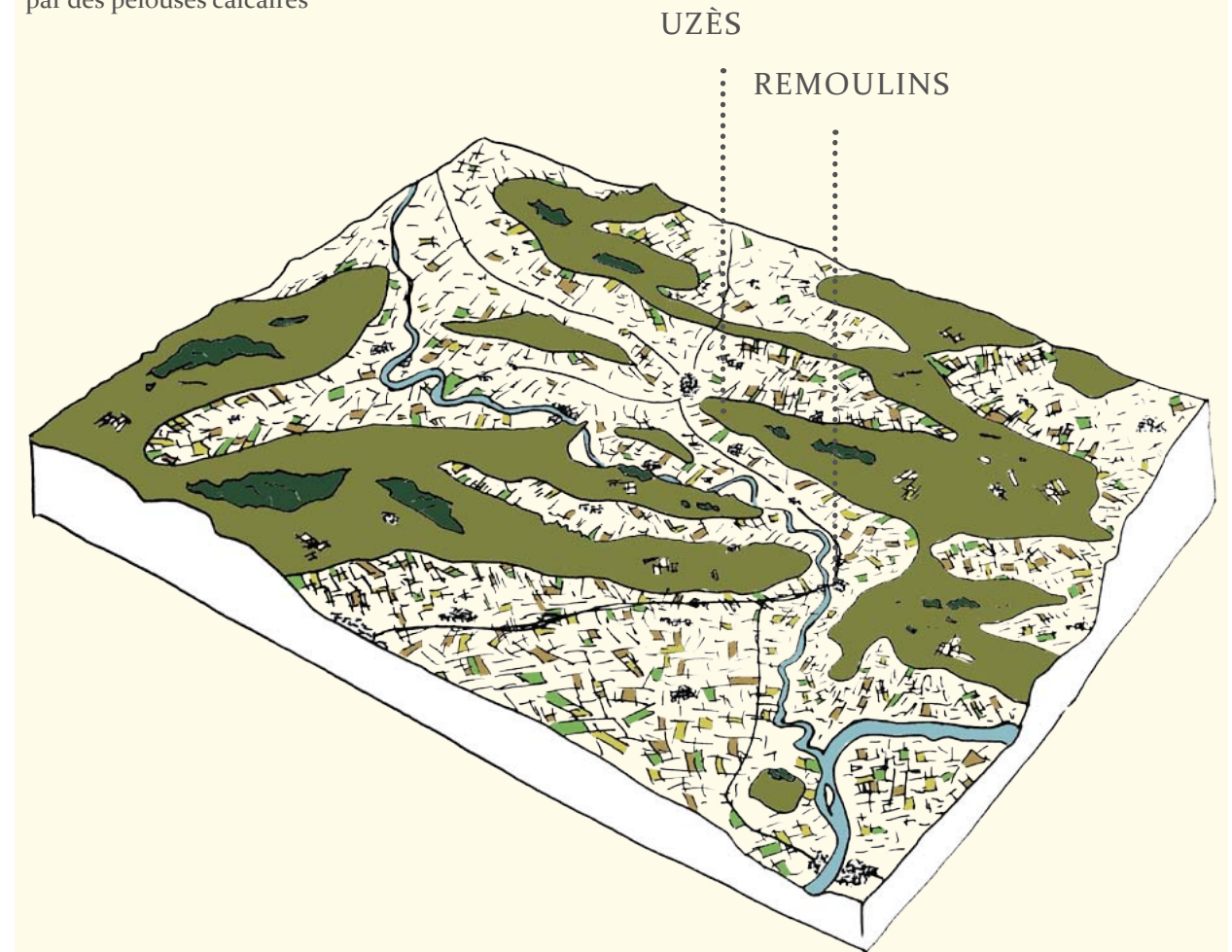
Le paysage dont héritent aujourd'hui les garrigues gardoises et particulièrement celles du pays de l'Uzège sont le fruit de plusieurs siècles d'histoire humaine. Sa typicité aujourd'hui repose grandement sur le contraste qui existe entre les plaines agricoles ouvertes et les plateaux calcaires fermés par la garrigue qui les recouvre. De plus, la diversité des cultures et un parcellaire très découpé offre au paysage une variété de couleurs et de textures sans égale, qui se raréfie de nos jours et qui confèrent à ce territoire une identité rurale de qualité.



Une situation très différente il y a 150 ans

Les plateaux calcaires de l'Uzège n'ont pas toujours été recouverts de garrigue. Par exemple, au XIX^{ème} siècle, il était fait une exploitation intensive du charbon de bois. Ce qui a provoqué une déforestation massive des garrigues, suite à quoi, s'est instaurée une activité pastorale intense. Elle a eu pour conséquence d'éroder prématurément les sols ce qui a forcé les paysans à abandonner cette activité. C'est pourquoi jusqu'au début du XX^{ème} siècle, le paysage uzégeois était encore très ouvert.

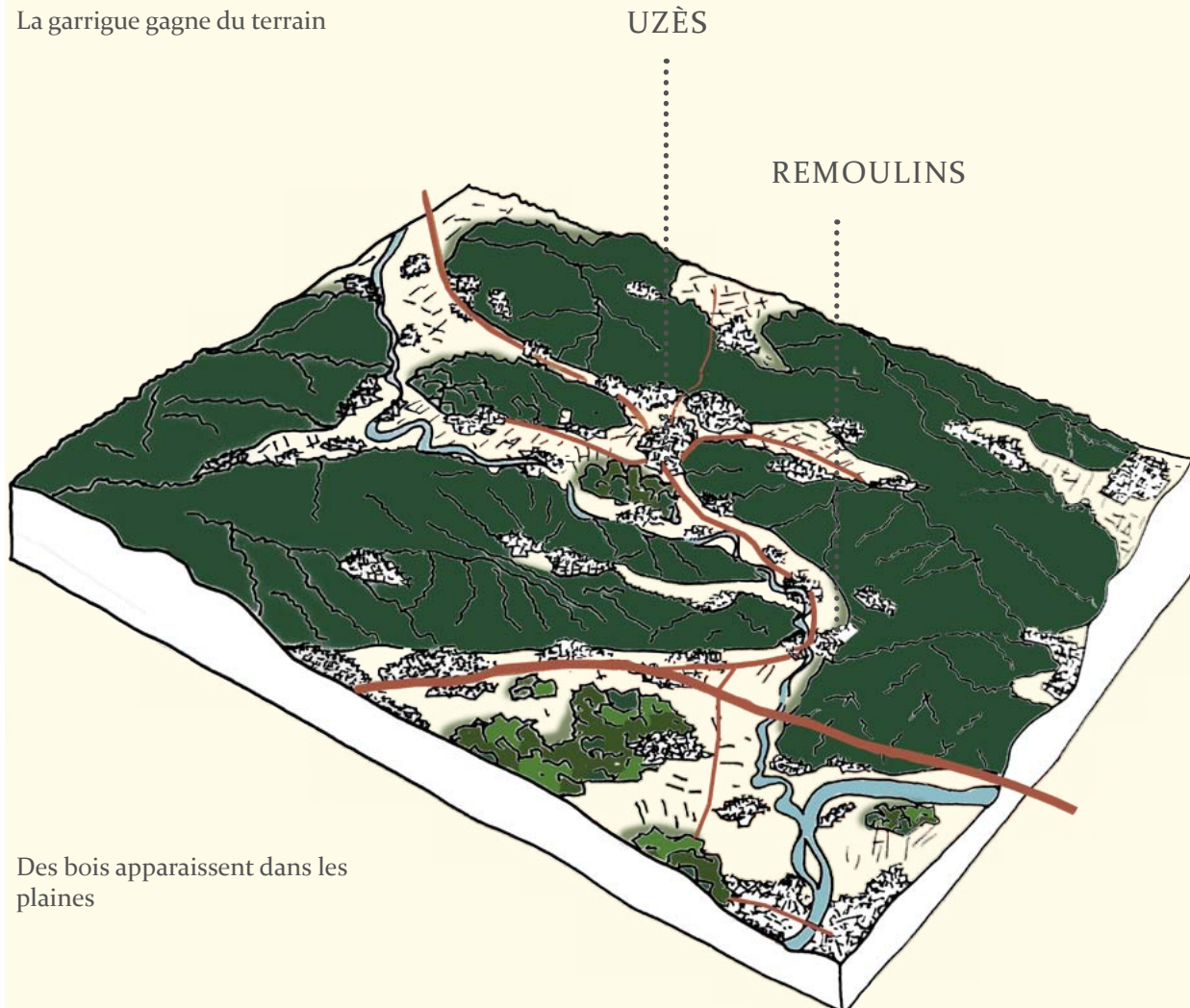
La quasi totalité de la garrigue est remplacée par des pelouses calcaires



Et si l'activité agricole cessait ?

Maintenant, imaginons un premier scénario dans lequel l'agriculture est abandonnée. Le risque au moyen terme est celui d'une fermeture des espaces de vallée. Cela aurait pour conséquence une homogénéisation du paysage et donc de sa banalisation. De plus, l'effet de relief serait atténué, dans un territoire où ce dernier est déjà peu prononcé. Enfin, il en résulterait une perte drastique de biodiversité du fait de la perte de variété de milieux.

La garrigue gagne du terrain



Si l'Uzège faisait l'objet d'un remembrement

Dans un autre cas, imaginons que l'agriculture s'intensifie vers de la céréaliculture. Le parcellaire agricole ferait l'objet d'un remembrement massif et les exploitants, plus rares, orienteraient leurs exploitations vers la monoculture. Les paysages perdraient en identité : les plaines céréalières seraient semblables aux cultures céréalières du centre et du nord de la France. De plus, l'orientation de l'agriculture vers la monoculture voire vers l'agriculture intensive causerait également une perte de biodiversité et pourrait provoquer une érosion accélérée des sols. Enfin, quelle disponibilité en eau dans un département régulièrement soumis à la sécheresse ?

La garrigue est légèrement déforestée



Il faut donc bien comprendre que cet état paysager résulte d'un équilibre fragile conditionné par l'activité agricole. Si cette activité venait à cesser ou à évoluer vers une agriculture industrielle, le paysage des garrigues de l'Uzège perdrait certainement son essence.

**QUELS FACTEURS DE
DÉSÉQUILIBRE DU
PAYSAGE ?**

Les aléas climatiques, une menace matérielle et humaine

De longues périodes de sécheresse

Comme évoqué précédemment, le département est chaque année sujet à de longues périodes de sécheresse. Si la végétation endémique sait s'adapter aux conditions de chaleur et au stress hydrique, cela peut poser problème pour certaines cultures. Des agriculteurs, qui s'adaptent à la demande mondiale et cultivent des plantes peu adaptées au milieu, ont recours à l'irrigation et captent l'eau des nappes phréatiques. Mais leur niveau tend à baisser ces dernières années et pose la question de l'approvisionnement en eau, notamment pour les habitations.



Les risques d'incendie qui en découlent

Cette photo prise en septembre dernier sur la commune de Collias témoigne du risque constant d'incendie dans le Gard causé par la végétation desséchée.



41

De fortes précipitations qui entraînent des inondations

Paradoxalement, l'automne très pluvieux et les précipitations très denses peuvent provoquer de fortes crues. Elles doivent entre autres leur violence au fait que le sol, asséché depuis plusieurs mois n'a pas le temps d'absorber la lame d'eau. En conséquence, des ruisseaux comme l'Alzon (ci-dessous) dont le débit d'étiage est de quelques litres l'été peuvent monter de 6 mètres. Le repère de crue sur la photo de gauche montre le niveau maximum atteint par les eaux en 2002, ces inondations avaient causé plusieurs morts.



42

Si les aléas climatiques présentés constituent bel et bien un risque pour les habitants et les infrastructures, il ne s'agit pas d'un facteur de déséquilibre paysager majeur. Il faut les identifier comme des risques matériels et humains qui doivent conditionner la réflexion sur l'aménagement du territoire. En ce qui concerne les milieux naturels que sont les garrigues, ils ont depuis des millénaires évolué dans ces conditions et sont capables, sur une certaine échelle de temps de se régénérer après une crise tels un incendie ou une forte crue. De la même manière que, nous l'avons vu, la flore spontanée est adaptée aux longues périodes de sécheresse.

Seul un dérèglement climatique majeur pourrait mener les paysages de l'Uzège à changer de manière sensible. Cependant, une telle métamorphose serait le fruit d'une lente évolution qui nous porte au long terme. Sans pour autant dénier l'importance de cet enjeu, je vais porter ma réflexion sur d'autres facteurs qui, à mon sens, peuvent déstabiliser au court, ou au moyen terme, la structure paysagère actuelle.

L'impact du tourisme sur les milieux

Le tourisme culturel

Il faut distinguer deux types de tourisme dans le Gard : le tourisme culturel et le tourisme de nature. Le premier, se concentre sur certains sites ponctuels dans le territoire comme le Pont du Gard, la cathédrale d'Uzès ou le village médiéval de Lussan par exemple. Dans ce cas de figure, les sites ont été aménagés à cet effet et on peut considérer que leur capacité d'accueil est à la hauteur des effectifs observés. La seule lacune subsiste néanmoins dans la capacité des routes départementales qui arrivent souvent à saturation l'été notamment aux abords des bourgs principaux comme Uzès et Remoulins.

Le tourisme de nature

Le tourisme de nature est peut-être celui qui retiendra le plus notre attention dans la mesure où il se pratique dans l'intégralité du territoire. Qu'il s'agisse des randonneurs, des cyclistes, des adeptes d'escalade, de kayak ou simplement de curieux, ces usagers sont amenés à emprunter tout type de cheminements prévus ou non à cet effet et sont confrontés à tout type d'aménagements. C'est en cela que consiste l'enjeu d'être rigoureux et consciencieux pour chacun des aménagements du territoire, dans l'optique d'en conserver l'attractivité. Surtout si l'on considère que le tourisme vert est en plein essor.

Le Gardon à Collias



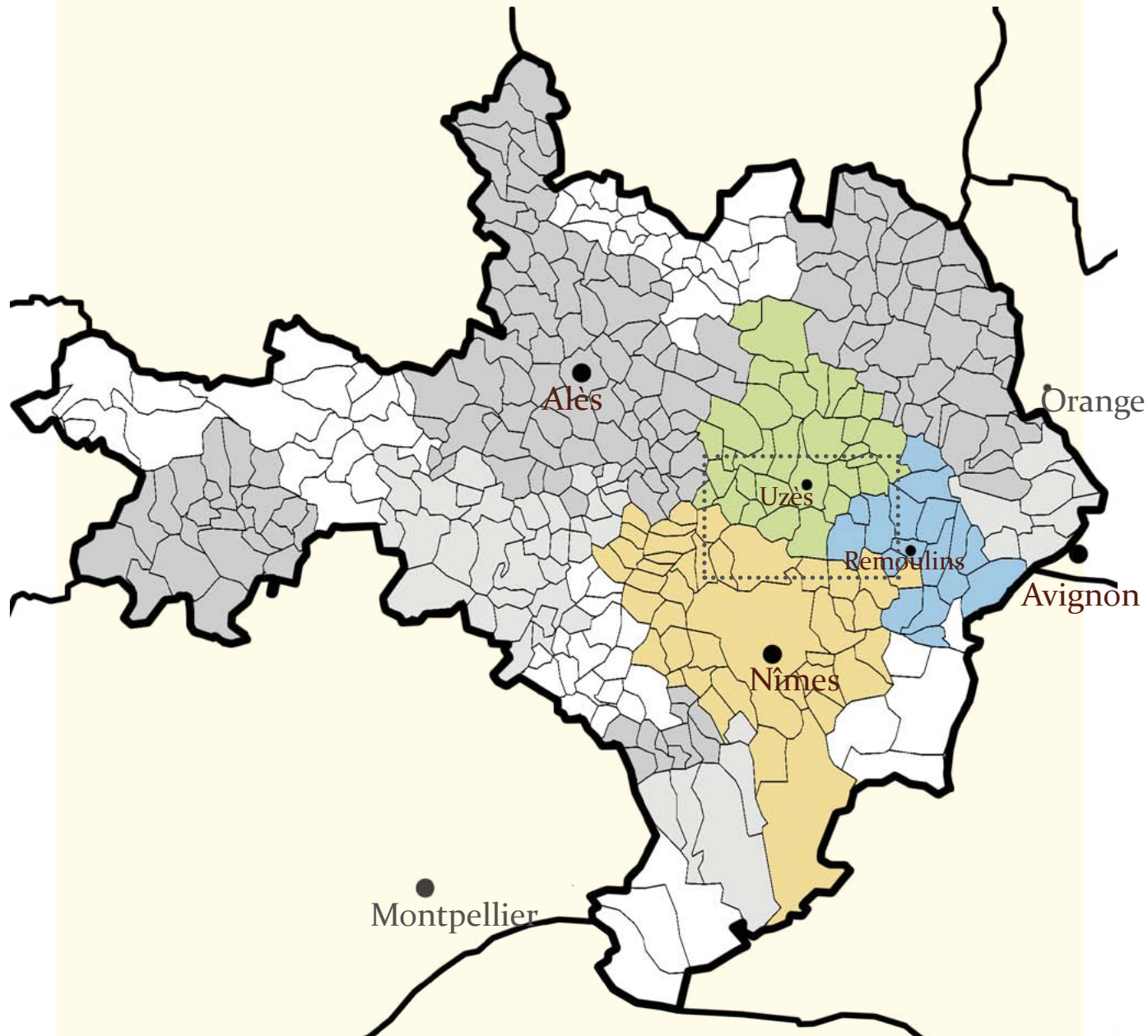
Le Gardon, très eutrophisé en aval de Remoulins.



D'autre part, le tourisme de nature lorsqu'il devient trop concentré peut être nuisible à l'environnement. Pour exemple, la pratique excessive du canoë sur le Gardon pose question lorsque l'on sait que ce dernier atteint un débit d'étiage de 1,5 m³/s et connaît de gros problèmes d'eutrophisation.

le manque de maîtrise foncière

Le contexte intercommunal actuel



45

À l'échelle du département

Toutes les communes du département sont aujourd'hui comprises dans des communautés de communes. Certaines de ces intercommunalités sont également interdépartementales, ce qui témoigne d'une avancée significative dans le dialogue entre élus et dans la réflexion territoriale. On note cependant qu'à ce jour, aucune de ces collectivités territoriales n'a concrétisé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce qui peut constituer un manque d'homogénéité dans l'application des directives prescrites par les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) des intercommunalités respectives, lorsque l'on sait qu'en pratique, un Plan Local d'urbanisme (PLU) dispose d'une certaine liberté d'interprétation du SCoT en vigueur lors de son élaboration. Et ce manque d'homogénéité dans l'initiative d'aménagement du territoire peut donner lieu à ce que l'on appelle des incohérences paysagères. C'est pour cela que l'on peut considérer que le département est en retard sur ce point.

Alors pourquoi ce retard, s'agit-il d'un manque de volontarisme, d'information ou encore d'entente entre les élus ?

À l'échelle du site d'étude : le sud des Garrigues

Le site d'étude se trouve à cheval sur trois intercommunalités différentes.

Uzès et Remoulins font respectivement partie de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès (CCPU) qui compte 28 000 habitants et de la Communauté de Communes du Pont du Gard (CCPG) avec 23 000 habitants. Ces deux communautés de communes ont la particularité d'être regroupées en un syndicat mixte : le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) d'Uzège - Pont du Gard. Ce type de syndicat permet à plusieurs communautés de communes au faible poids démographique d'unir leurs forces et d'harmoniser leurs champs d'action. Un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) vient de voir le jour du fruit de cette union et régira désormais l'ensemble des deux communautés de communes. Ce mode de fonctionnement particulier rappelle le contexte rural du territoire.

Les communes les plus au sud du site (Cabrières, Poulx, Lédénon...) font partie de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole (CANM) qui elle regroupe près de 257 000 habitants. C'est une échelle démographique absolument différente de celle de l'ensemble du PETR qui implique de grandes disparités en terme de moyens d'action. De plus, s'il existe une certaine complicité entre la CANM et la communauté d'agglomération du Grand Alès qui envisagerait une possible fusion afin d'obtenir le statut de métropole, le PETR semble être mis à l'écart. Or les communes septentrionales de la CANM pourraient bien faire partie du futur PNR au même titre que les communes des communautés de communes du pays d'Uzès et du pont du Gard. Dans cette mesure, les intentions de chacun sont-elle les mêmes vis-à-vis du projet de PNR ? Et qu'en sera-t-il de l'harmonie de l'action territoriale ?

46



Une situation récente

Malgré les questionnements qui émergent par rapport aux éventuelles disparités politiques entre chacun des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) cités précédemment, leur existence est déjà signe d'une certaine unité du territoire, du moins que la réflexion à propos de l'aménagement a dépassé l'échelle de la commune pour se déployer sur un plus grand ensemble. Cette situation, aussi encourageante soit elle, n'est pourtant pas très ancienne.

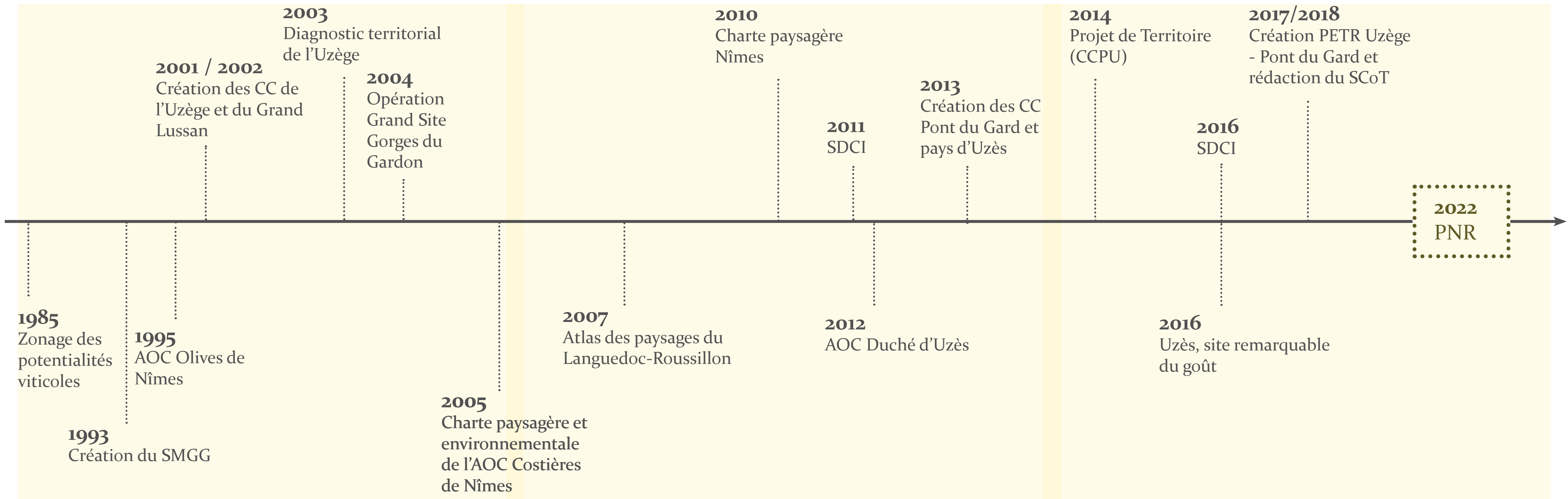
En effet, il n'existe encore aucune communauté de communes en 2001 sur cette partie du département. La seule instance, créée en 1993, qui porte sa réflexion au delà de ses limites administratives est le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG). En effet, ce syndicat créé à la volonté du conseil départemental emploie des naturalistes, écologues et animateurs territoriaux dont la mission est de préserver et promouvoir le site naturel classé des Gorges du Gardon. Ils sont donc habitués à réfléchir à l'échelle du site des Gorges du Gardon comme unité paysagère, le plus indépendamment possible du contexte administratif et politique. C'est dans cette même logique, celle de considérer une unité territoriale par rapport à son identité paysagère et culturelle qu'ils sont aujourd'hui fortement impliqués dans la création du nouveau PNR.

Il faut attendre 2013 avant que la CCPU et la CCPG ne voient le jour d'une fusion d'intercommunalités plus petites. En ce qui concerne le PETR d'Uzès - Pont du Gard, il a été créé en 2017 seulement. Cela veut dire que l'action intercommunale n'est encore qu'à un stade embryonnaire il y a 15 ans lorsque certaines villes qui expérimentent déjà ce mode de fonctionnement depuis les années 1960 obtiennent le statut de communauté d'agglomération. La CCPU et la CCPG, dont on peut considérer le mode de fonctionnement plus éprouvé : qui disposent chacune d'un SCoT (bientôt un seul et même SCoT avec le PETR) dont l'élaboration est le fruit d'une expertise solide n'ont que 4 ans.

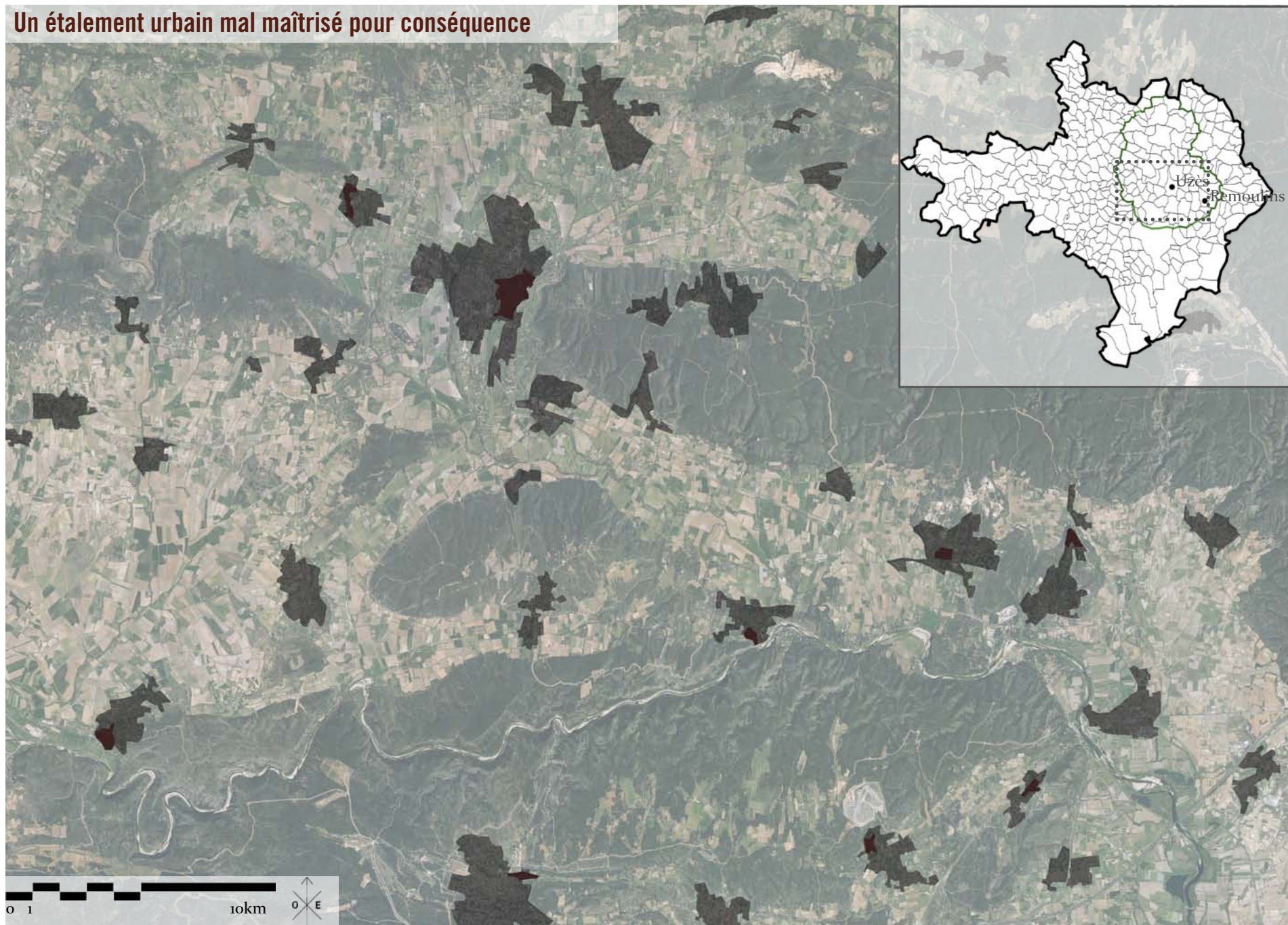
En d'autres termes, il y a 10 ans encore, certaines communes ne disposaient que d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) comme document d'urbanisme. Or ce type de document n'était pas caractérisé par sa rigueur vis-à-vis des critères de construction et de protection d'éventuels milieux sensibles. C'est donc des années 1950 aux années 2000, période pendant laquelle l'augmentation démographique a été la plus forte que les documents d'urbanisme se sont avérés les plus permissifs.

Et le résultat constaté outre la mauvaise intégration paysagère de certains ouvrages et infrastructures est un fort étalement urbain qui, dans certains cas, peut nuire à la qualité visuelle et fonctionnelle de ces-derniers.

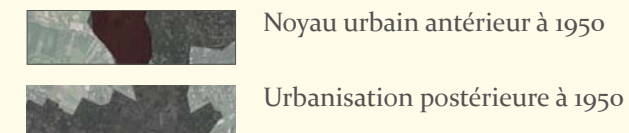
La frise chronologique à suivre retrace l'évolution de la réflexion territoriale. La partie supérieure de la frise regroupe les différentes chartes et documents d'urbanisme à vocation directe d'aménagement du territoire, ainsi que la création des différentes collectivités territoriales. La partie inférieure, elle, retrace la création d'autres documents comme des atlas paysagers, des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) ou encore des marques liées à l'artisanat ou à la gastronomie. Si ces documents ne s'appliquent pas directement à l'urbanisme ou à l'aménagement public, leur démarche de recherche de qualité peut néanmoins avoir un effet positif plus ou moins perceptible dans le paysage.



Un étalement urbain mal maîtrisé pour conséquence



Légende



Sur la carte ci-contre nous constatons l'évolution de l'emprise bâtie des communes de l'Uzège. Le zonage marron représente les coeurs de bourgs dont la construction remonte à 1950 ou avant. Le zonage gris représente l'emprise bâtie actuelle des villages. Il est ainsi possible de comparer les deux époques pour se rendre compte de l'ampleur de l'étalement urbain.

Si cette évolution est naturelle puisqu'elle répond à l'augmentation démographique qu'a connue la France après la dernière guerre mondiale, son impact peut s'avérer négatif pour le village et son environnement.

D'un point de vue environnemental, une augmentation excessive du tissu urbain pose la question de la destruction de milieux naturels et de leurs écosystèmes, de la consommation de terres arables, de l'imperméabilisation et de l'artificialisation des sols.

D'un point de vue paysager, on note souvent une perte de qualité visuelle du bourg selon le soin qui est apporté aux nouvelles constructions. De même, si l'architecture et l'orientation de l'implantation des maisons ne respectent pas les typologies locales, il y a un risque de banalisation. De plus, dans un contexte paysager de vaux cultivés, relativement plats et ouverts, la silhouette villageoise, la forme que l'on distingue au loin est assez importante comme repère spatial. Or la propagation horizontale et discontinue de certains villages brouille la lecture de la silhouette villageoise.

Enfin, cet étalement urbain provoque un déséquilibre fonctionnel dans le village. Le surplus d'habitants et de voitures engendre la création de nombreuses voiries qui désorganisent la circulation dans le village. De plus, l'éloignement et la difficulté de stationner en centre-bourg, ajoutés à l'évasion commerciale, a tendance à dévitaliser les centres qui voient leurs commerces fermer.

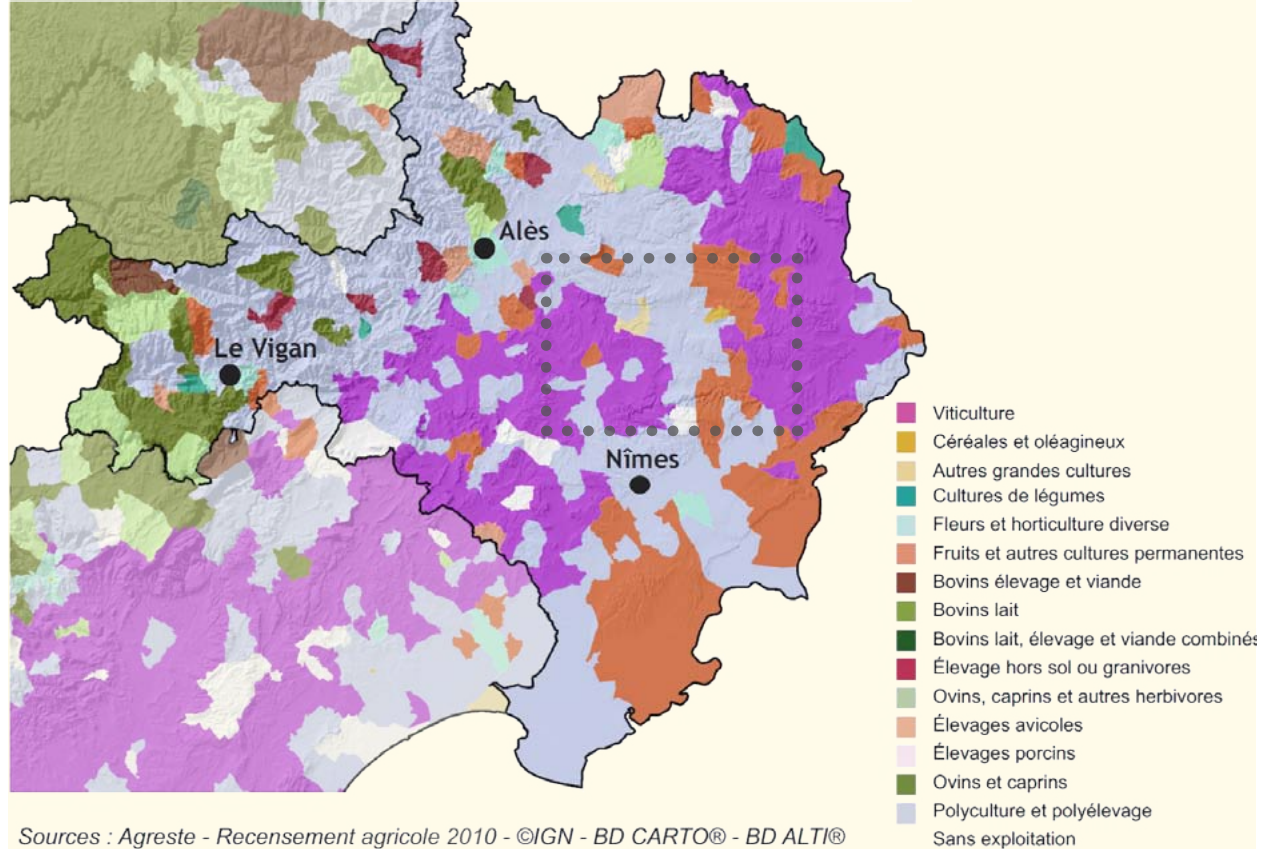
Le déclin de l'agriculture

La répartition actuelle des cultures

À ce jour, le Gard est le département le plus agricole de la région Occitanie avec environ 20% de sa surface consacrée à cette activité. Par ordre d'importance, les principales cultures sont : la viticulture (58%), la céréaliculture (22%), l'oléiculture (17%), l'arboriculture (14%) et le maraîchage (9%).

Cette proportion se vérifie en Uzège si ce n'est que le maraîchage y est quasiment absent. Il faut descendre plus au sud du site, entre Remoulins et Nîmes pour retrouver cette activité qui profite des terres plus fraîches et plus profondes des plaines nîmoises. On rencontre une autre culture plus singulière autour d'Uzès (Montaren-et-St-Médières, St Quentin la Poterie, St Siffret et St Maximin) qui est celle de la truffe. Ce champignon souterrain très convoité en gastronomie est une spécialité locale. Il pousse sous un arbre spécifique qui est le chêne vert. Vous reconnaîtrez donc une truffière lorsque vous apercevrez une parcelle plantée de ces arbres en alignements, très souvent entourée d'une clôture métallique pour protéger les truffes de l'appétit des sangliers.

Carte de répartition spatiale des cultures du Gard en 2010



Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO® - BD ALTI®

Photographie d'une truffière à Uzès sur la route d'Alès (RD981)



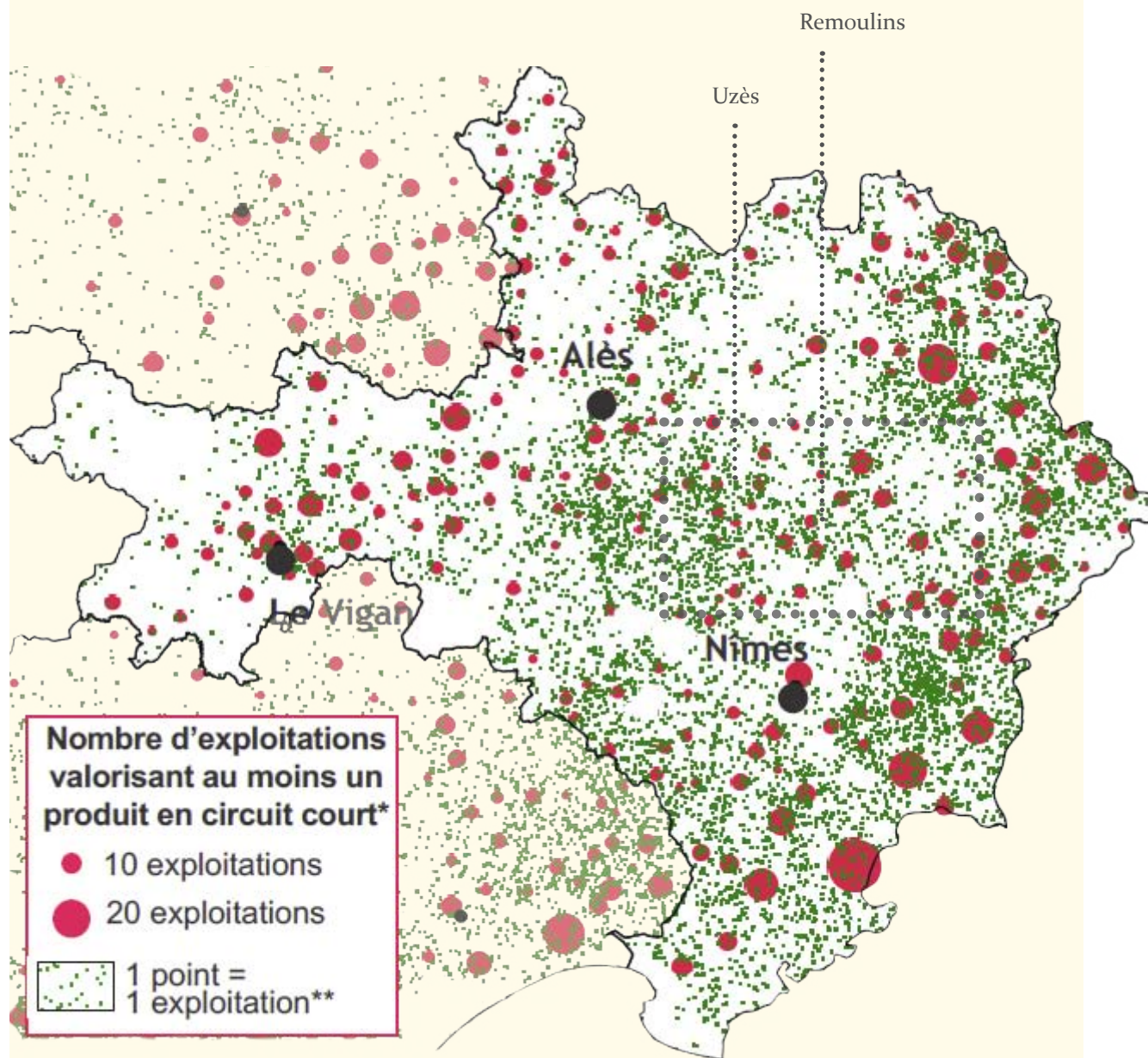
Une situation qui n'est plus stable

Le riche patrimoine agricole que constitue cette diversité de cultures en Uzège est pourtant en déclin. En 15 ans depuis 2000, le Gard a perdu 20% de sa Surface Agricole Utile (SAU). Pourtant, la taille moyenne des exploitations, elle, a augmenté. Cela veut dire que les petites et moyennes exploitations sont les plus touchées, un phénomène connu de nos jours à l'échelle nationale et qui n'épargne pas les paysans gardois.

Seules les cultures céréalières connaissent un léger progrès de 4% entre 2000 et 2010. Les autres domaines (maraîchage, viticulture, arboriculture...) sont en régression. Le secteur agricole emploie également de moins en moins d'ouvriers à temps plein alors que le nombre d'employés à temps partiel est en hausse. La preuve que le secteur agricole s'il fait encore sens ne permet plus à tous les agriculteurs de dégager un salaire. Un autre phénomène inquiétant est l'augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitation, autrement dit, la reprise d'activité par les jeunes se raréfie.

Seule la production de produits à forte valeur ajoutée semble constituer un modèle économique viable pour les agriculteurs. C'est le cas de la production de la truffe, de vins de qualité, ou encore de la vente en direct.

Un potentiel de regain dans les circuits courts trop peu exploités



La situation économique de l'agriculture dans le Gard comme dans le reste de la France ne permet souvent plus aux agriculteurs insérés dans la filière classique de dégager des recettes de leur travail. Pour faire face à cette situation, de plus en plus d'entre-eux ont recours à deux principales alternatives. Soit ils misent sur la qualité de leur produit (labellisation, passage en filière viande, etc...) soit ils quittent la filière de distribution classique pour mettre en place un nouveau mode de commercialisation ; ou ils combinent les deux.

Dans le territoire des Garrigues, l'époque de l'élevage ovin et de la production de soie du XIXe siècle est révolue et la production est essentiellement végétale. Les opportunités d'augmentation de la valeur ajoutée du produit de commercialisation sont donc limitées à la production truffière, éventuellement à la production d'olives grâce à l'AOC «olives de Nîmes», et à la production viticole. Et encore, dans ce dernier secteur, la situation reste sensible puisque même si le territoire dispose de plusieurs AOC (Costières de Nîmes, Duché d'Uzès, Côtes du Rhône), les viticulteurs ont encore l'habitude de travailler en coopérative ce qui ne facilite pas la valorisation du vin.

Il reste alors les productions végétales à faible valeur ajoutée comme les céréales, les fruits et les légumes. Si la céréaliculture conserve une certaine rentabilité, le maraîchage et l'arboriculture périclitent. Pourtant, un nouveau mode de distribution fait son apparition (ou son retour selon les points de vue) en France et semble rétablir l'équilibre économique des exploitations : le circuit court.

Ce mode de distribution supprime les intermédiaires entre le producteur et les consommateurs. Cela permet à l'agriculteur de vendre sa production, au détail, beaucoup plus cher que s'il la vendait à un grossiste, tout en restant compétitif avec les produits de la grande distribution. Les consommateurs, de plus en plus conscients de la situation difficile des agriculteurs sont de plus en plus nombreux à privilégier cette filière. De plus, la demande se tourne de plus en plus vers la consommation de produits labellisés, forme de garantie qualité et sanitaire pour le client. Ils sont nombreux à être prêts à payer plus cher les fruits et légumes s'ils sont issus de l'agriculture biologique (ou autre label de respect de l'environnement), ce qui peut être une motivation pour les exploitants à franchir le pas. C'est une forme d'augmentation de la valeur ajoutée du produit.

Seulement, comme le montre la carte ci-contre, le centre du Gard dont fait partie Uzès accuse un retard sur ce mode de commercialisation par rapport au reste du département. Il suffit de comparer le nombre d'exploitations valorisant au moins un produit en circuit court (points roses) par rapport au nombre total d'exploitations (points verts) entre le secteur du Vigan, à l'ouest, et le secteur d'Alès et Uzès, au centre.

C'est une opportunité qui reste donc à saisir pour espérer relancer l'économie agricole du secteur d'Uzès. Car sans cela, il y a fort à parier que le secteur agricole continuera son déclin. La carte suivante illustre la diminution des surfaces cultivées entre 1950 (zonage effectué d'après photo aérienne) et 2014 (données RGB).

Carte d'évolution des surfaces cultivées (1950-2014)



Légende



surfaces cultivées en 1950



surfaces cultivées en 2014

Sur cette carte, les terres en marron clair correspondent à l'ensemble des parcelles cultivées en 1950 d'après une photographie aérienne d'époque.

Les terrains matérialisés en marron foncé correspondent aux parcelles référencées en activité agricole dans le système RGB 2014.

Cette représentation graphique du recul de l'agriculture permet de rendre compte de l'ampleur du processus. c'est presque la moitié des terres qui ont été laissées à l'abandon ou bien construites depuis 1950.

Si la tendance se poursuit, il est probable que les paysages de l'Uzège finissent par se refermer, faute d'entretien.

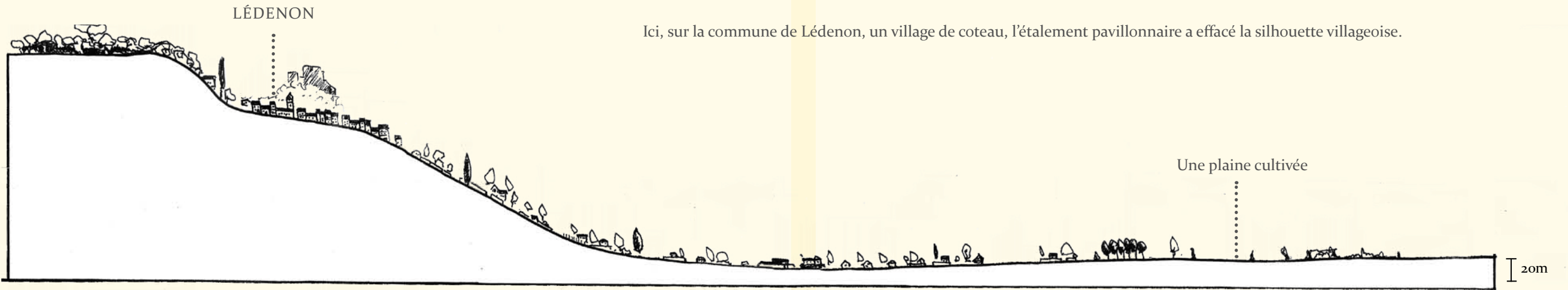
Des éléments qui fragilisent la structure paysagère

Un étalement urbain qui efface la silhouette villageoise



Un étalement urbain diffus entre Uzès et Montaren qui rend la transition d'une commune à l'autre peu lisible.

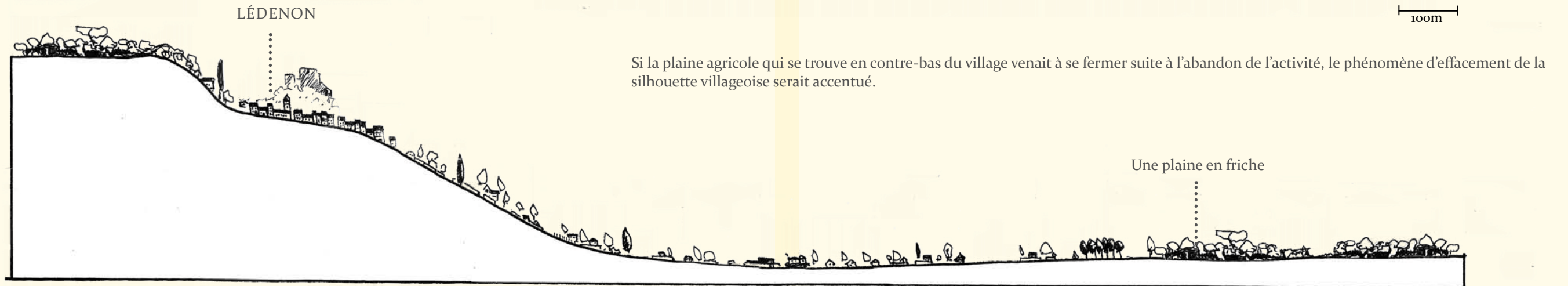
100m



Ici, sur la commune de Lédénon, un village de coteau, l'étalement pavillonnaire a effacé la silhouette villageoise.

20m

100m



Si la plaine agricole qui se trouve en contre-bas du village venait à se fermer suite à l'abandon de l'activité, le phénomène d'effacement de la silhouette villageoise serait accentué.

Une plaine en friche

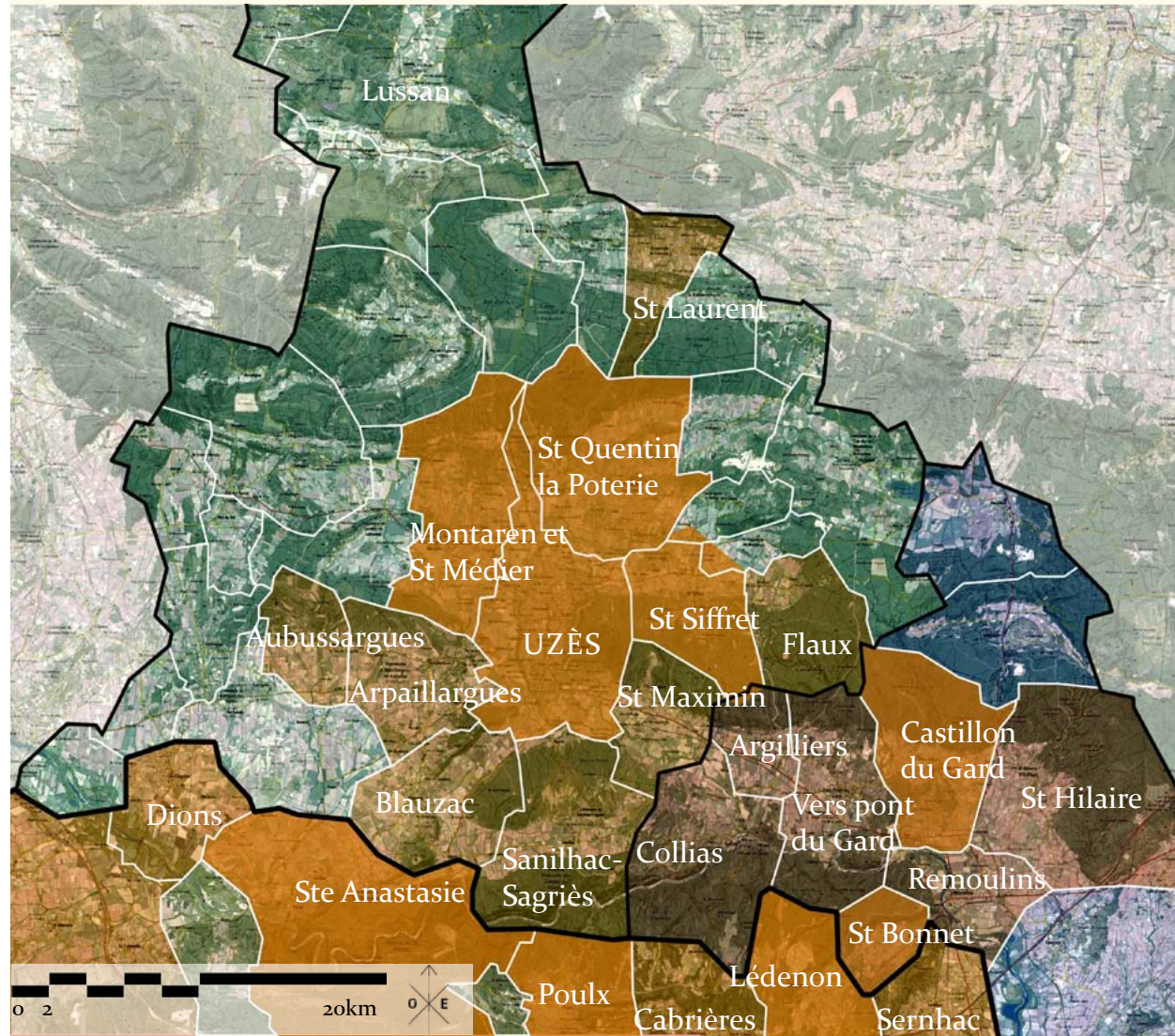
20m

100m



**L'UZÈGE SOUMIS À
DES ENJEUX DE
DÉVELOPPEMENT**

Des communes très touchées par l'étalement urbain

Les communes les plus touchées par l'étalement urbain



Légende

-  Expansion urbaine forte (augmentation de 5 à 15 fois la surface bâtie depuis 1950)
-  Expansion urbaine très forte (augmentation supérieure à 15 fois la surface bâtie en 1950)

Poulx, Lédénon, Sainte Anastasie et Saint Quentin la Poterie : un étalement disproportionné.

Les villes représentées en orange foncé sur la carte ci-contre sont concernées par un aléa urbain fort. Il peut s'agir d'un étalement disproportionné à la taille du bourg historique, de la présence de nombreux locaux commerciaux ou d'une trop forte diffusion.

Si l'évolution de l'emprise bâtie de presque tous les villages semble importante, celle-ci a pris des proportions beaucoup plus importantes dans certains d'entre eux. L'augmentation de leur surface au cours des soixante dernières années dépasse les 1500% (soit un facteur de 15) alors que d'autres villages, plus moyennement touchés ont vu leur surface augmenter de 5 à 15 fois.

Le premier impact est visuel. La forme urbaine n'est plus celle d'un village bien défini mais celle d'un continuum/discontinuum bâti. Mais le principal problème est d'ordre fonctionnel.

Cet étalement urbain excessif pose la question des communications.

En effet, les services sont pour la plupart situés près du centre-bourg ancien et les habitations en périphérie du village s'en retrouvent éloignées d'un voire deux kilomètres. Et la distance totale d'une extrémité à l'autre du village atteint souvent deux kilomètres.

Si cette distance se parcourt facilement à pied ou à vélo pour la majeure partie de la population, il n'en demeure pas moins que des aménagements sont nécessaires pour permettre ce mode de déplacement doux.

Et les quartiers pavillonnaires ne sont pas actuellement prévus à cet effet.



L'exemple de la ville de Poulx

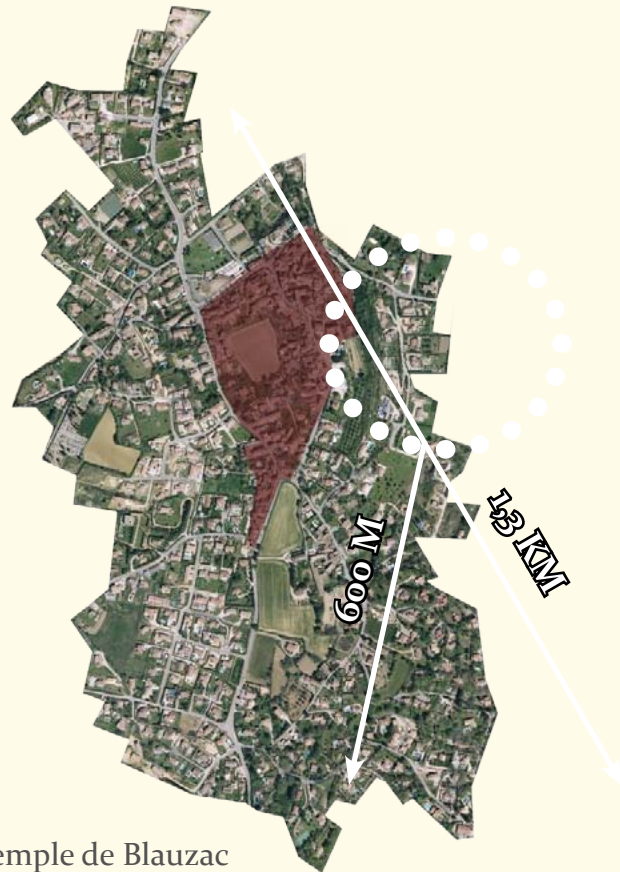
Les communes à étalement urbain modéré

La moitié des communes du territoire fait état d'un étalement urbain qui est de l'ordre de 5 à 15 fois la taille du village par rapport à 1950 que nous qualifierons de modéré.

Dans ces cas de figure, les problématiques d'intégration paysagère et de forme urbaine (silhouette villa-géoise) sont les mêmes. Néanmoins, la question des communications semble moins délicate.

De par leurs dimensions plus modestes, les distances entre maisons et services sont réduites ce qui facilite les jonctions piétonnes et cyclables. Ce qui peut réduire le besoin en stationnements, grands consommateurs d'espace dont les centre-bourgs ne disposent souvent pas.

Ces communes sont donc soumises à moins d'enjeux que les précédentes, du moins, il est plus facile d'y répondre.



L'exemple de Blauzac

Un risque de pénurie de terres agricoles dans certaines communes

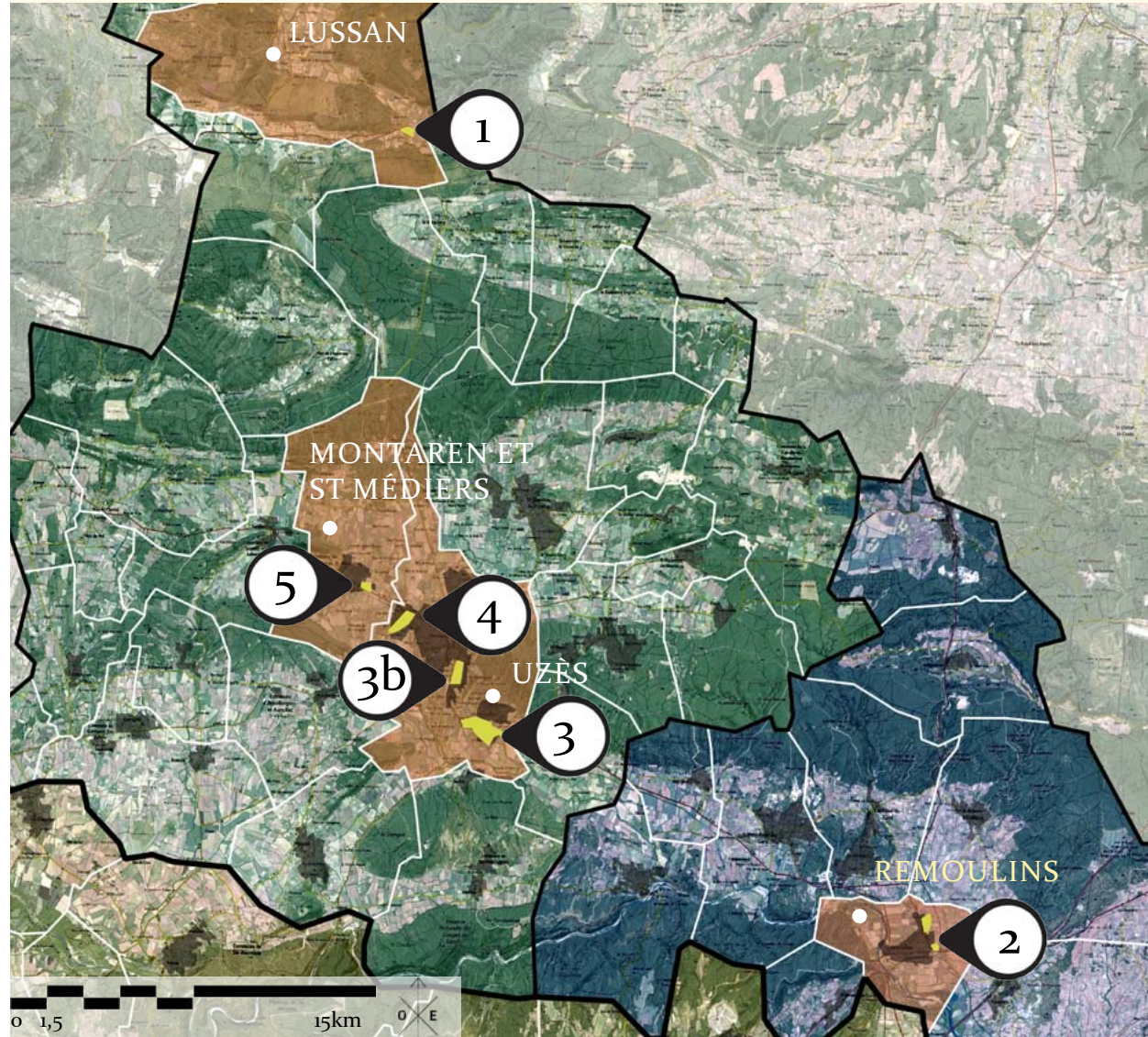
La forte consommation de foncier implique forcément une diminution des terres cultivables. Or, nous l'avons vu, l'activité agricole conditionne l'équilibre des paysages de l'Uzège : ouverts dans les vaux, fermés sur les plateaux.

Par ailleurs, le modèle agricole actuel de l'Uzège ne favorise pas le développement de circuits courts et la vente directe se fait rare. Pourtant, l'agriculture vivrière pourrait bien être une solution d'avenir qui répondrait notamment aux problématiques de transport. Cette agriculture maraîchère est celle qui exige les sols les plus frais, une qualité qu'une minorité de parcelles possède dans le contexte aride des garrigues. Et il se trouve que les habitations nouvelles sont souvent construites sur ce type de terrain.

Il serait donc préférable à l'avenir d'être plus vigilant par rapport à la qualité des terres sujettes à d'éventuels aménagements afin d'être en mesure de préserver les meilleures.

LA DIFFICULTÉ D'INTÉGRATION DES ZAC

Parmi les grands consommateurs de foncier, il y a les Zones d'Activité Concertée (ZAC). Ces lots parcellaires sont généralement acquis par les communes ou communautés de communes concernées qui y réalisent ensuite des aménagements divers : commerces, habitations, locaux techniques, salle de sport, etc... En adéquation avec les besoins de la collectivité. Les besoins en question ont en principe été mis en évidence par des études préalables.



68

Mais il arrive des fois qu'il soit fait un usage jugé par certains abusif de cet outil d'urbanisme pour justifier l'implantation de locaux commerciaux supplémentaires dans la mesure où ceux-ci génèrent de la richesse. En effet, les taxes locales applicables aux entreprises représentaient il y a peu de temps encore un revenu direct aux communes sur lesquelles les locaux étaient implantés. Ce qui a pu faire l'objet de tensions entre certaines communes, toutes désireuses d'accueillir les nouvelles activités commerciales et artisanales. Il est arrivé que, faute d'entente, plusieurs ZAC s'implantent très proches l'une de l'autre dans le territoire sans pour autant que la demande ne soit réellement justifiée.

La ZAC du grand Lussan



Et si cette demande est insuffisante dans les faits, cela peut mener à un gaspillage économique dans le cas où l'acquisition puis la viabilisation de terrains ne seront jamais suivies de l'implantation d'une enseigne commerciale ou d'une autre entreprise.

C'est le cas actuellement de la ZAE (Zone d'Activité Économique) du Grand Lussan, située au sud de la commune de Lussan, à un quart d'heure en voiture seulement du centre ville d'Uzès et 20 minutes d'Alès ou de Bagnols-sur-Cèze. Si son emplacement paraît géographiquement idéal, cette zone d'activité qui existait déjà en 2013 dispose toujours de 8 lots vacants.

À défaut de construction, cette ZAE ne pose pas de réel problème d'intégration paysagère, si ce n'est que l'on peut se demander quel usage sera fait de ces lots si la situation venait à perdurer.

69

La ZAC de l'Arnède

2



Dans le cas de la ZAC de l'Arnède, située à Remoulins, il n'y a pas eu ce problème de vacance parcellaire. Programmée en 2009 dans le but de reconstruire le collège Voltaire (collège public de la commune) et d'accueillir des nouveaux commerces, elle est aujourd'hui largement occupée par différentes enseignes commerciales telles que Mc Donalds, Carrefour ou Feuvert... Quant au collège, son permis de reconstruction a été voté il y a un an à peine.

En ce qui concerne l'intégration paysagère de l'Arnède, on note qu'un effort a été fait sur la végétalisation par l'emploi d'essences locales comme l'olivier, et sur les typologies bâties. Comme on peut le voir sur la photographie ci-dessus, les bâtiments commerciaux emploient des murs en béton crépi et un toit en tuiles d'argile qui respectent la tradition architecturale locale.

Bien-sûr, la qualité générale des lieux est relative mais n'en demeure pas moins correcte. De plus, la ville de Remoulins n'a connu qu'un étalement modéré de son emprise bâtie ces dernières décennies, ce qui lui permet de conserver une bonne densité et donc des franges urbaines assez homogènes.

Le cas de la ZAC du pont des Charrettes à Uzès (ci-contre) est similaire. Cette ZAC à vocation commerciale a vu le jour il y a 30 ans et compte 65 entreprises aujourd'hui. Grâce aux exigences du PLU, la disposition et les hauteurs maximales des locaux ont été maîtrisés, et le volet paysager a été plutôt bien traité comme l'atteste la végétalisation généreuse du giratoire et des abords de la zone commerciale. On dénote cependant une trop forte présence d'enseignes publicitaires, le plus souvent illégales, le long des axes de communication.

La ZAC du Pont des Charrettes

3



Le champ de Mars, un aménagement non réglementé

3b



Le quartier du Champ de Mars situé à un kilomètre au nord du Pont des Charrettes en suivant la route départementale s'est vu depuis peu accueillir de nouvelles enseignes commerciales. Pourtant, il s'agit d'un quartier d'habitation (noté UC) selon le PLU en vigueur. Mais il semblerait que sous la pression de la demande des marques commerciales intéressées par la situation en bord de route des terrains disponibles des permis de construire aient été donnés au cas par cas.

Ces aménagements successifs ne sont donc pas coordonnés et il en va de même pour l'aménagement de voiries et des dessertes. Le rond-point en premier plan sur la photo (3b) ne bénéficie d'aucun traitement et les revêtements au sol sont aléatoires. En ce qui concerne les locaux commerciaux, certains d'entre-eux emploient des matériaux de construction en harmonie avec le contexte architectural de la ville (second plan à droite) alors que d'autres sont construits en plaques d'acier (en fond de photo).

Pourtant, la Communauté de Communes du Pays d'Uzès (CCPU) dispose de réserve foncière dédiée à l'activité commerciale. C'est le cas de la ZAC du Mas de Mèze située à l'ouest de la commune. Cette zone d'activité «multiple» accueille un panel de prestataires varié : brasserie artisanale, menuiserie, concessionnaire automobile, haras national, bowling, etc... ainsi que certaines habitations diffuses. Ce quartier contient encore plusieurs dents creuses à combler, raison pour laquelle la CCPU a défini cette ZAC dans son PLU et dont elle fait la promotion sur son site internet. Mais il faut croire que la situation du quartier du Champ de Mars au sud de la ville présente plus d'intérêt pour les professionnels, et pour cause, l'axe routier y est deux fois plus emprunté qu'au Mas de Mèze.

La ZAC du Mas de Mèze

4



La ZAC des Sablas

5



Une dernière ZAC, celle des Sablas est présente sur la commune de Montaren-et-Saint-Médiars, ville limitrophe à l'ouest d'Uzès. Comme le montre la photo ci-dessus, la qualité des aménagements est assez dérisoire : absence de cheminements piétons, choix des matériaux de construction et des revêtement standardisé, un cortège végétal peu évocateur.

La CCPU projette actuellement d'agrandir la ZAC des Sablas. sa superficie passerait des 29 000 m² actuels à 160 000 m². À titre de comparaison, le bourg de Montaren fait 500 000 m² ; ce qui voudrait dire qu'à terme la zone d'activité représenterait presque un tiers de la superficie bâtie de ce village de seulement 1450 habitants.

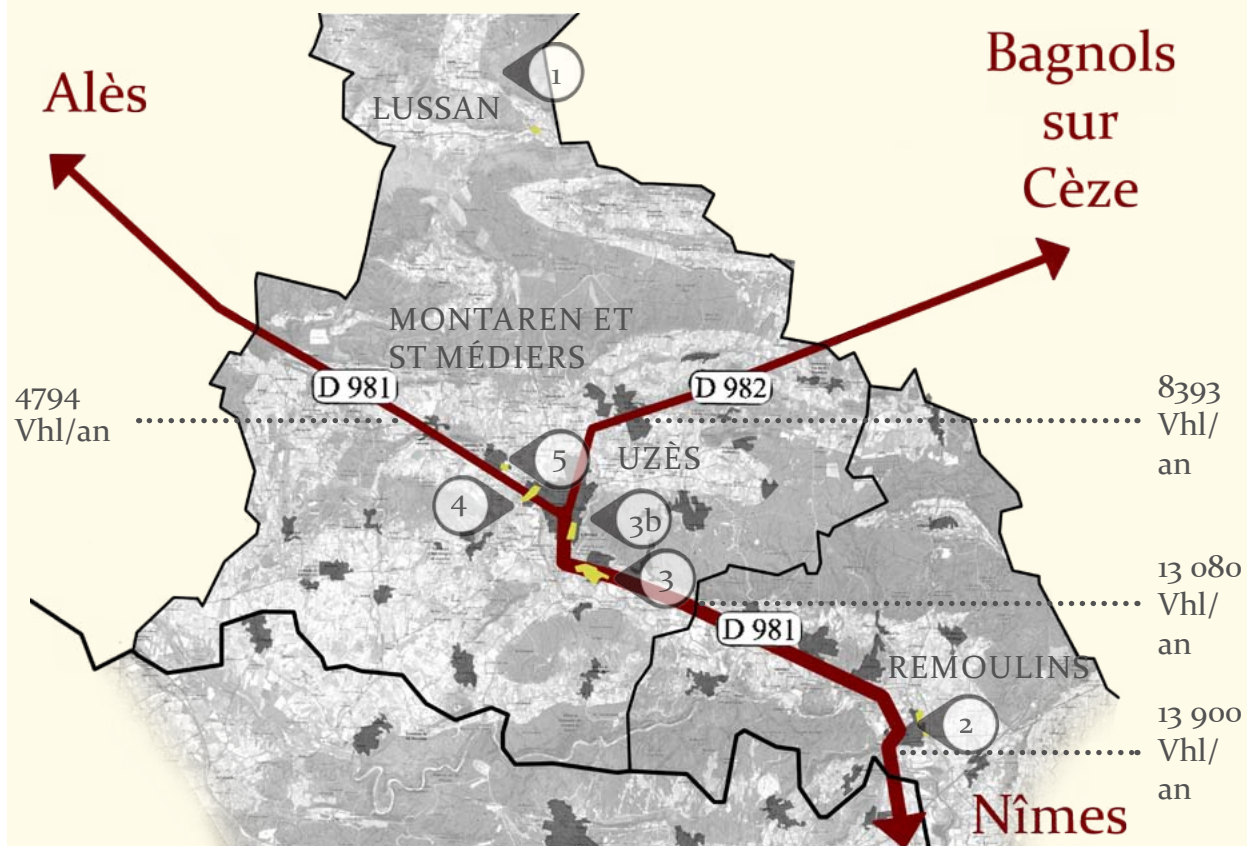


L'implantation des ZAC et les voies de communication

À l'exception de la ZAC du Grand Lussan qui est latente, toutes les ZAC que nous venons de présenter : l'Arnède à Remoulins, le Pont des Charrettes et le Mas de Mèze en Uzès et les Sablas à Montaren-et-Saint-Médiers sont situées sur le même axe routier. Il s'agit de la route départementale 981 qui relie Alès à Remoulins en passant par Uzès, elle permet ensuite de rejoindre Arles ou Nîmes.

Ce n'est donc pas un hasard si les enseignes commerçantes choisissent de s'installer le long de la RD981 puisque cette dernière est très passante. La route d'Alès accuse une fréquentation annuelle moyenne de 4794 véhicules (noté Vhl/an) et celle de Bagnols-sur-Cèze 8393. La RD981 au sud d'Uzès draine ces deux axes soit plus de 13 000 véhicules par jour en moyenne.

Cette forte fréquentation constitue un enjeu, celui de la bonne intégration paysagère des ZAC dans la mesure où celles-ci font partie intégrante des entrées de villes et reflètent la première image que s'en font les arrivants. Or il est préférable dans un contexte aussi prestigieux que celui de l'Uzège, celui d'un futur PNR, que cette image soit la plus qualitative possible.



Uzès, des entrées de ville à redéfinir ?

La question du traitement des entrées de ville est prégnante à Uzès puisque certaines d'entre-elles sont à l'heure actuelle d'une assez faible qualité paysagère. Des locaux professionnels peu soignés en bord de route qui banalisent le paysage, ainsi qu'un mauvais traitement des voiries et de la végétalisation des abords sont le plus souvent en cause.

Entrée quartier du Mas de Mèze



Entrée rond point du Champ de Mars



Deux exemples d'entrées de ville satisfaisantes

Ces deux entrées de ville présentent moins de défauts que les deux autres. L'entrée est, par la route de Bagnols présente un bon état de préservation. Quant à l'entrée du côté du quartier de Mayac, nous pouvons saluer le choix de plantation : des platanes, arbres emblématiques des abords routiers, encore très présents dans le Gard. Enfin, les logements respectent la typologie architecturale d'Uzès et leur implantation serrée permet une frange urbaine lisible.

Entrée quartier de Mayac



Entrée du côté de la route de Bagnols



Les objectifs et pré-requis d'un PNR

Demain, la ville d'Uzès pourrait bien faire partie du futur PNR des Garrigues. Sa position au sein du périmètre du parc en ferait une ville phare pour le parc. La création d'un PNR implique des contraintes différentes de celles d'une réserve naturelle, d'un parc national ou de tout autre site classé. Il n'est pas question comme dans les exemples précédemment cités de sanctuariser le territoire. Au contraire, il faut voir le PNR comme un outil de projet du territoire. Un outil à la fois technique puisqu'il apporte le savoir faire des techniciens et des ingénieurs qui y travaillent, et financier puisqu'il peut faire l'objet de subventions de l'État et de l'Europe sur constitution d'un dossier.

C'est aujourd'hui le travail que mène le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG) de communiquer en ce sens avec les élus locaux et les habitants afin de vaincre les réticences qui séparent encore certains d'entre-eux de la démarche PNR. C'est sûrement cette confusion qui existe entre les Parcs Nationaux et les Parcs Naturels Régionaux qui les mène à croire qu'ils pourraient être contraints dans leurs activités économiques, certains ont même peur de se voir exproprier ! Or le PNR ne pourra être créé si une majorité des communes ne souhaite pas y adhérer. D'où l'importance de faire prendre connaissance de ses conditions.

Car la création d'un PNR, rappelons-le se base sur certaines prérequis. Sur le site de la fédération Française, voici les 3 points principaux qui constituent selon elle, les conditions d'éligibilité d'un territoire.

Qualité et caractère du patrimoine

Le caractère remarquable du patrimoine doit être reconnu à l'échelle nationale, voire internationale et le périmètre proposé doit présenter une cohérence avec le territoire et son identité. Cette question est largement abordée en début de mémoire avec la définition des garrigues, de leur typicité, l'évocation du Pont du Gard, labellisé grand site de France... La légitimité de l'Uzège à faire l'objet d'une démarche PNR ne fait plus aucun doute.

Qualité du projet

Le projet mené par le parc doit être bien défini et en réponse aux enjeux mis en lumière dans le diagnostic. de plus, il doit concerner tous les acteurs locaux : habitants, agriculteurs, entrepreneurs ET les élus. Sur ce dernier point il paraît alors essentiel pour que le projet de PNR réussisse que les collectivités territoriales adoptent une position volontariste et pro active.

Capacité de l'organisme de gestion à conduire le projet

Une fois les clauses du projet définies, il reste à mener ce dernier jusqu'à sa réalisation. C'est à ce titre que le PNR doit être en mesure de formaliser des contrats et des concertations formalisés avec les acteurs locaux. Autant d'accords nécessitant des moyens humains et financiers pérennes. C'est en cela que l'adhésion des acteurs est indispensable à la création du parc et à son futur fonctionnement.

Le Gard soumis à des enjeux de développement

Aujourd'hui le Gard fait face à des enjeux de développement importants. Qu'ils s'agisse d'enjeux liés au besoins sociaux de développement d'infrastructures ou de réseaux ou encore de la nécessité d'envisager la transition énergétique et la quantité des ressources, le département est sujet à des problématiques tant d'ordre national que liées à la typicité du territoire.

Des enjeux sociaux

L'Uzège est certainement avec les Cévennes la partie la plus rurale du Gard. Longtemps touché par l'exode rural, ses infrastructures et les services se sont raréfiés jusqu'aux années 2000. Mais depuis une vingtaine d'années, la population croît à nouveau de 4% par an en moyenne. Cette évolution démographique implique l'installation de nouvelles prestations telles que les écoles, les infrastructures sportives, l'habitat... Parmi ces services, deux font en ce moment l'objet de discussion : les transports en commun et les établissements spécialisés pour la petite enfance et les personnes âgées. Ces enjeux mis en lumière dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT du PETR sont étroitement liés par la question des mobilités. Aujourd'hui, le seul moyen de déplacement autre que la voiture est EdGard, le réseau départemental d'autocars, aux horaires plus ou moins sporadiques. Une ligne de train relie bien Alès à Nîmes mais cela ne bénéficie malheureusement pas à notre site d'étude. La question des transports, encore délicate dans le Gard, nous amène à la question de l'énergie.

Des enjeux énergétiques

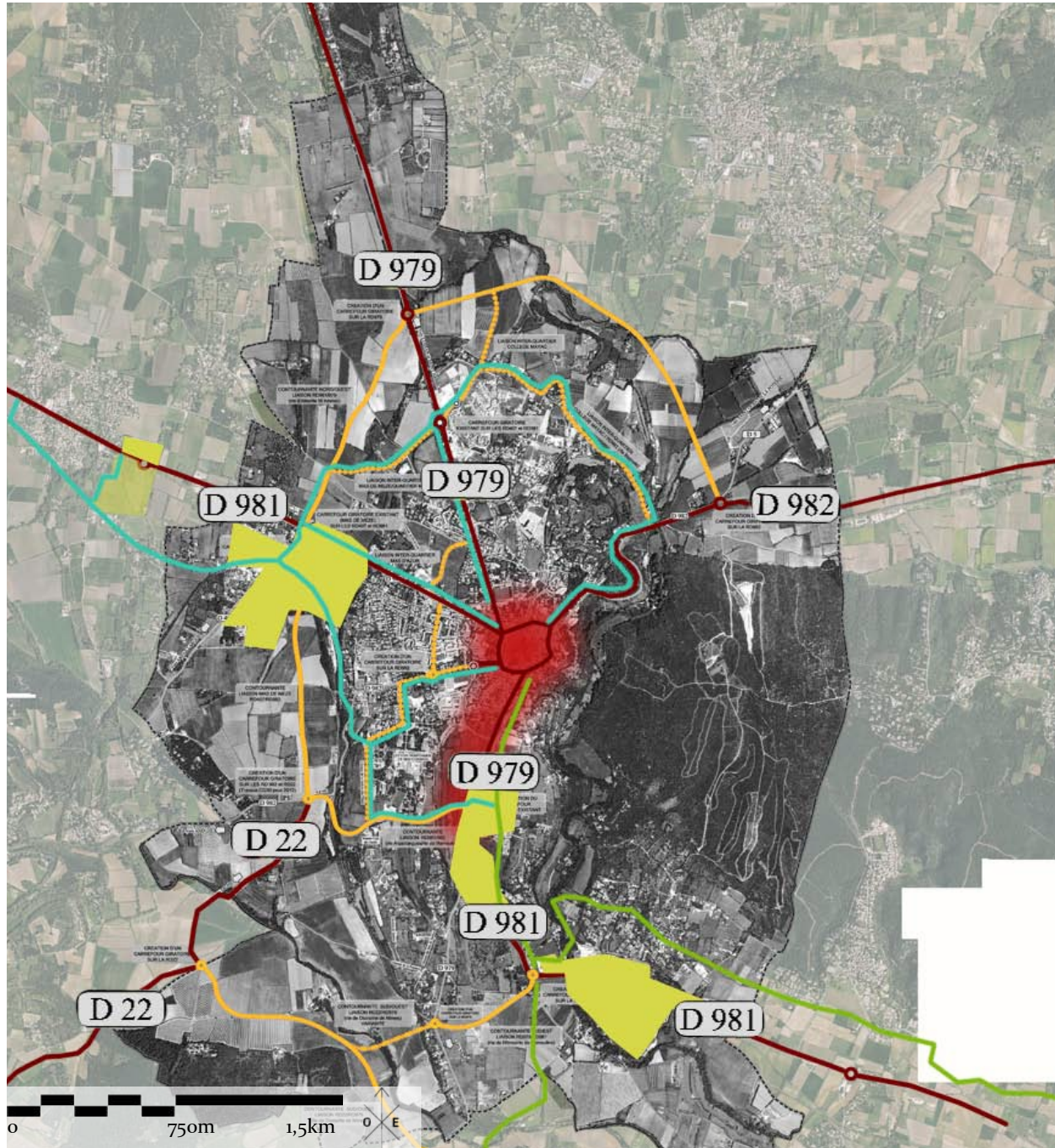
Au même titre que le reste de la France, la question de la transition énergétique se pose dans le Gard. Parmi les principaux enjeux, celui de produire une électricité renouvelable. Or le Gard est un département très ensoleillé. L'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments mais aussi en plein champ est de plus en plus largement employée, jusqu'à provoquer le débat quant à la répercussion visuelle de ces derniers dans les milieux naturels. Mais le caractère chaud et sec du climat gardois pose aussi la question de l'approvisionnement en eau. Celui-ci est presque totalement assuré par des captages dans les nappes phréatiques. Mais le manque de renouvellement qu'elles connaissent ces dernières années est alarmante, ce qui met en jeu certes l'approvisionnement en eau des habitations mais aussi la pérennité de l'agriculture dans le département. Enfin, cette vaste réflexion est aussi raison à étudier de nouvelles façons de construire, plus économiques et plus écologiques tout en augmentant la capacité d'isolation des constructions nouvelles. Car la transition énergétique passe aussi par l'économie d'énergie.

Un partenariat fructueux avec le PNR

Le PNR serait justement un partenaire technique et économique de choix dans l'apport de réponses à ces problématiques. Le terme de «partenaire» est important pour comprendre le positionnement de ce Travail de fin d'Études. Les propositions de projet qui vont suivre sont faites selon un positionnement qui est le suivant : l'objet du futur PNR des garrigues sera d'assurer la préservation de la qualité d'un territoire exceptionnel à travers l'information, la formation, la mise en place de projets de valorisation du patrimoine et de l'artisanat traditionnel, etc... Pour autant, la charte qui sera établie ne se substituera jamais aux documents d'urbanisme. C'est pourquoi, si les deux premières parties de mon mémoire établissent un diagnostic qui pourrait s'apparenter à celui dont se munira préalablement le parc avant d'établir sa charte, la suite de mon travail consiste à mettre en évidence les principaux enjeux de développement du territoire et d'y apporter des pistes de résolution qui invitent les collectivités territoriales que sont la CCPU et le PETR à prendre position. La position d'une entité rurale dotée d'un patrimoine d'exception qui n'est pour autant pas inébranlable et qu'il advient de ménager pour en conserver la qualité, pour prétendre demain faire partie d'un PNR.

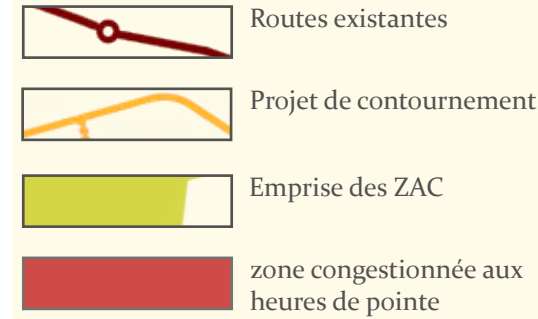
**ENVISAGER LA VILLE ET LA
PÉRIURBANITÉ DE DEMAIN
AU SEIN D'UN PNR**

Proposer des alternatives de transport



83

Créer un contournement efficace du centre ville

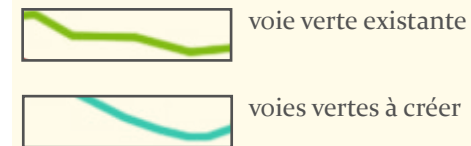


Uzès est actuellement confrontée à des bouchons récurrents principalement à cause de l'absence de contournement du centre ville. Un projet de contournement a pourtant été proposé en 2013 par la communauté de communes mais il n'a pas encore pu être concrétisé.

Il semble néanmoins nécessaire que ce projet soit remis à l'ordre du jour pour mettre fin aux difficultés de circulation. Car la croissance démographique et l'extension à venir de la ZAC des Sablas ne feront qu'amplifier le problème.

Le contournement présenté sur la carte présente le double avantage de permettre la traversée d'Uzès sans passer par le centre ville et de relier les zones commerciales entre-elles.

Développer un réseau de voies douces



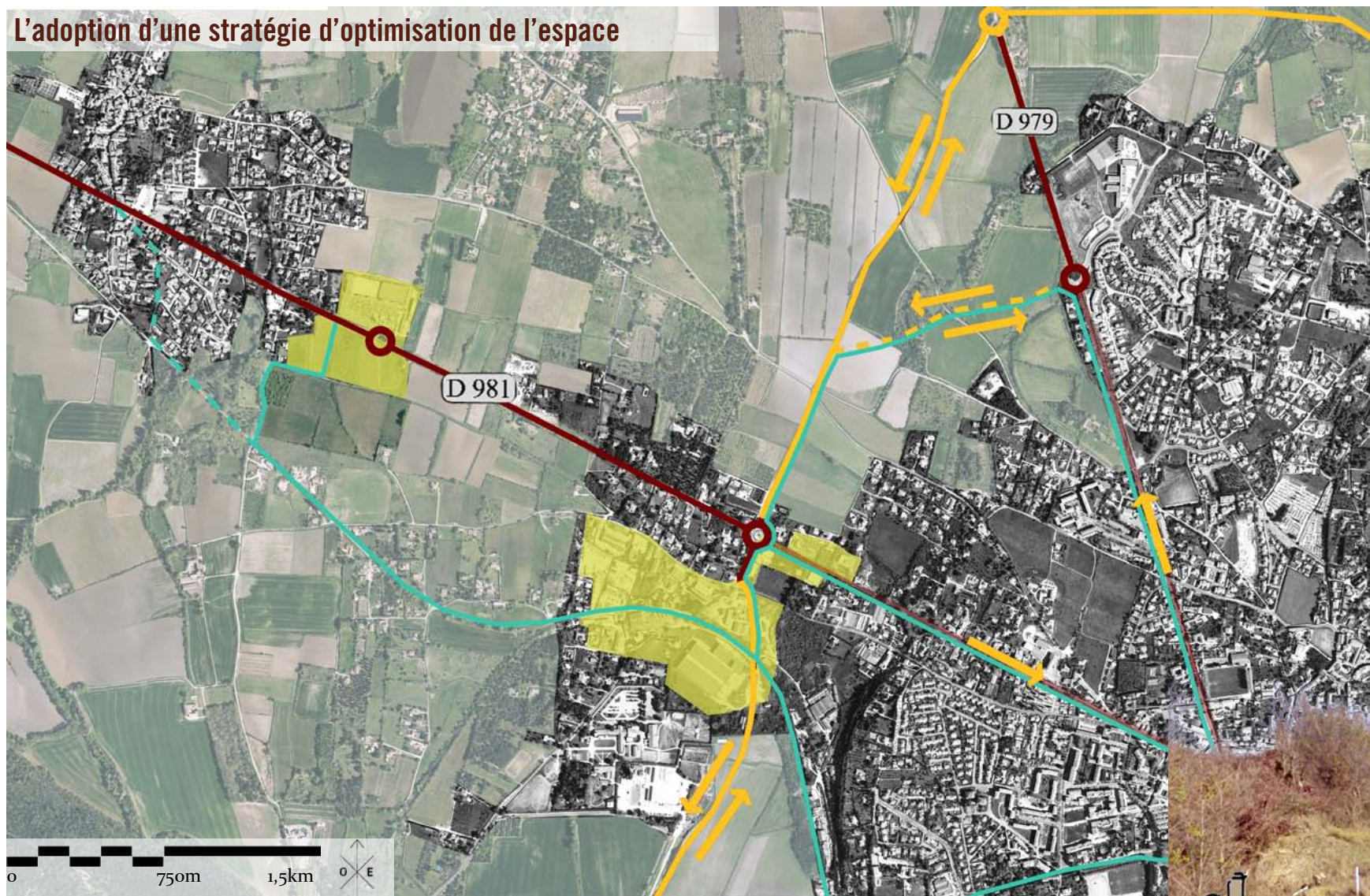
Si le transport automobile mérite d'être amélioré, les modes de transport doux restent, eux, à créer. Une voie verte à vocation plus touristique qu'utilitaire existe néanmoins mais il s'agit de la seule. Elle s'étend du centre ville à St Maximin.

Le faible dénivelé présent à Uzès et la proximité entre les zones d'activité et le centre ville (1,5 km) conviennent parfaitement à la création de voies vertes dédiées aux déplacements piétons et cyclistes.

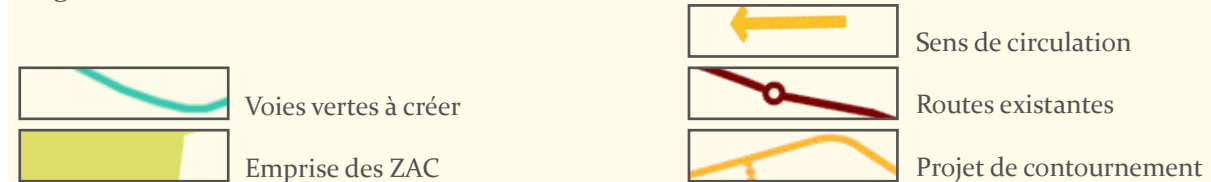
Les activités sont pour la plupart regroupées à l'ouest et au sud de la ville. C'est pourquoi l'enjeu des déplacements quotidiens se situe lui aussi de ce côté et doit pouvoir permettre une liaison rapide entre la ZAC du Pont des Charrettes et celle des Sablas, en passant par le centre ville et le Mas de Mèze.

84

L'adoption d'une stratégie d'optimisation de l'espace



Légende

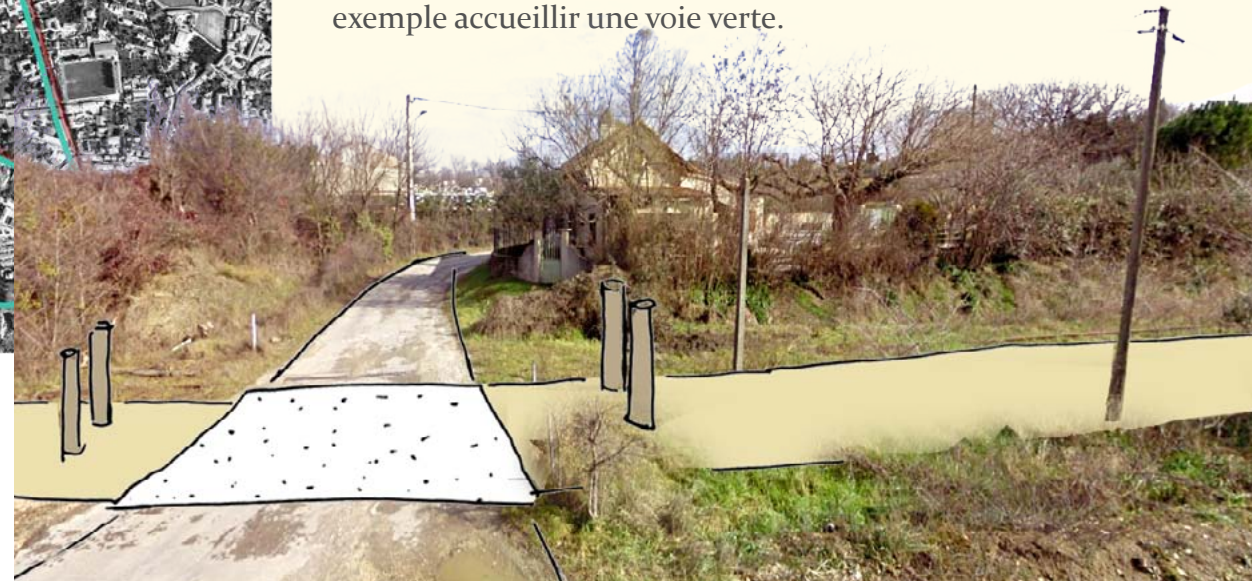


La création de nouvelles voies vertes est avant tout conditionnée par la disponibilité en espace. Car s'il faut compter au moins 1,5 mètre de largeur pour une circulation cyclable à sens unique, il faut prévoir 3 mètres pour une circulation à double sens et encore un peu plus si la voie est partagée avec des usagers piétons.

Une partie des voies vertes peut suivre le même tracé que celui envisagé pour les axes de contournement automobiles. Dans la mesure où ils seraient construits sur des terres agricoles à moindre coût, nous pouvons considérer que nous disposons d'un foncier facile à acquérir. Ce qui met à disposition une emprise au sol suffisante pour accueillir les voiries automobiles et douces.

Mais la tâche est plus difficile pour aménager les routes en direction du centre d'Uzès. C'est le cas de la route d'Alès (RD981), à l'ouest qui est soit bordée de fossés ou de platanes qui empiètent même sur la chaussée, soit de murs ou de maisons elles aussi très proches de la route lorsque l'on s'approche du bourg. C'est pourquoi la mise en place de deux sens uniques, l'un sur la route d'Alès, l'autre sur la route de Lussan (RD979) permettrait de résoudre le problème. Le premier serait en direction du centre ville, l'autre en direction de l'extérieur. Cette nouvelle disposition n'impactera aucunement la fluidité de la circulation dans la mesure où tous les usagers qui passent par Uzès sans s'y rendre n'emprunteront plus ces deux rues mais les routes de contournement.

L'ancienne voie ferrée, quartier de l'ancienne gare, pourrait par exemple accueillir une voie verte.



Créer de nouvelles initiatives locales et agricoles

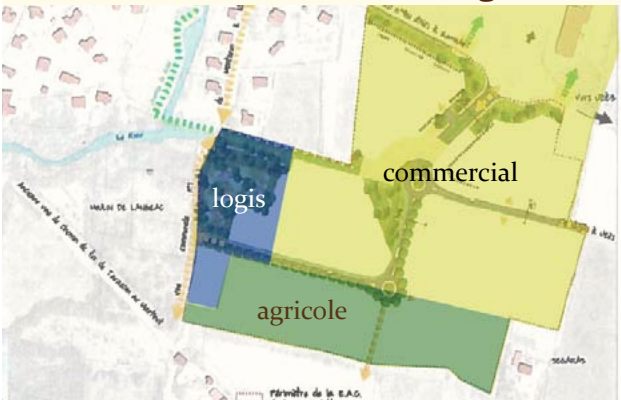
Le projet d'extension des Sablas



Une vocation commerciale



Vers une diversification des usages ?



Pour dynamiser l'économie locale et créer de l'emploi, la CCPU a mis en place un projet d'extension de la ZAC des Sablas, sur la commune de Montaren. Les nouveaux aménagements seraient essentiellement commerciaux, en réponse à une supposée demande.

Mais l'avis des habitants interrogés lors d'une enquête publique qui s'est tenue en novembre dernier ainsi que celui du commissaire enquêteur en charge de rédiger le rapport est différent.

En effet, si l'aménagement de cette extension est en accord avec le SCoT de la CCPU, il présente des défauts. Pour commencer, le besoin en nouveaux commerces évoqué par la CCPU n'est étayé par aucune étude et les emplois promis ne tiennent pas compte du phénomène de transfert d'emplois des petits magasins vers les grandes enseignes. De plus, les terrains actuels abritent des espèces de batraciens et d'insectes protégés et toutes les mesures compensatoires n'ont pas été planifiées. Enfin, il s'agit de terres arables de qualité qu'il est dommage de sacrifier d'autant plus que la nappe phréatique est très proche de la surface et rend l'aménagement délicat.

Alors pourquoi ne pas envisager d'autres usages sur cette ZAC, plus en accord avec la réelle demande et avec l'environnement ?

Le rapport d'enquête publique évoque le manque de logements sociaux au sein de la CCPU (4,8%, ce qui bien en dessous des attentes nationales), l'absence de circuits courts, le besoin de construire une nouvelle cuisine centrale. Le Collectif Pour la Sauvegarde de l'Uzège (CPSU) est une association d'habitants qui s'oppose à ce projet pour les raisons évoquées et qui propose à la place la création d'une pépinière d'agriculteurs, qui aiderait les jeunes exploitants à s'installer.

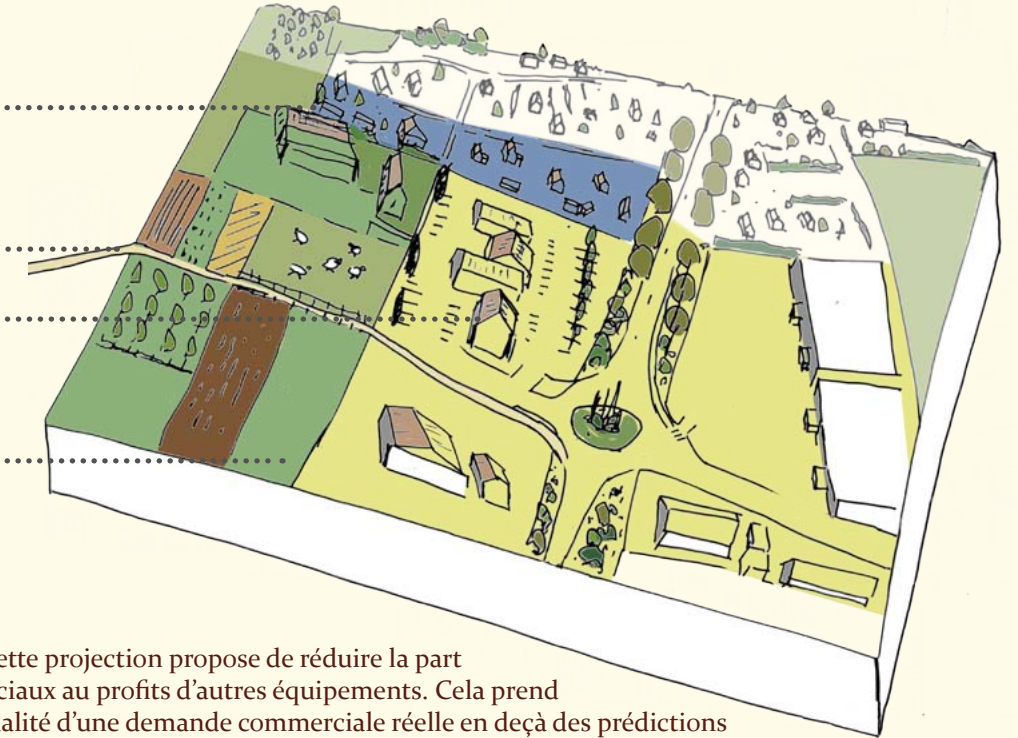
Une alternative qui propose d'autres vocations

Une partie de la ZAC consacrée au logement

Le réseau cyclable est relié au centre ville

Des constructions mieux intégrées au paysage

Une zone expérimentale agricole pour relancer l'activité et les circuits courts



Cette projection propose de réduire la part de locaux commerciaux au profit d'autres équipements. Cela prend en compte l'éventualité d'une demande commerciale réelle en deçà des prédictions de la CCPU. Mais au cas où cette demande viendrait à se renforcer, cela ne pose aucun problème puisque la ZAE du Grand Lussan, accessible en 10 minutes grâce à la nouvelle déviation ne demande qu'à se développer.

La construction de nouveaux logements sociaux sur la partie ouest de la ZAC assure la continuité bâtie et renforce la silhouette villageoise tout en répondant au déficit actuel que connaît la CCPU. Dans la même logique de continuité urbaine, les nouveaux locaux commerciaux sont réunis sur les parcelles adjacentes à la RD981, soit à proximité des commerces actuels pour limiter le phénomène d'amplification de l'étalement urbain.

Enfin, la partie la plus au sud de la ZAC, limitrophe à la campagne environnante, conserve sa vocation agricole pour former un nouveau complexe : une «pépinière d'agriculteurs». Ce type de structure qui peut être associative ou non, permettrait d'accueillir des nouveaux agriculteurs, le temps d'expérimenter des techniques culturales innovantes et de trouver où s'installer. Ce genre d'initiative pourrait aider à relancer une économie aujourd'hui souffrante.

Ce type d'espace pourrait tout à fait être ouvert au public et jouer un rôle pédagogique en partenariat avec les écoles locales.

Composer de nouveaux espaces urbains-ruraux



La question de l'accessibilité des espaces au public est en pleine évolution ces dernières années avec l'introduction de la notion de privé/public. La pépinières d'agriculteurs des Sablas pourrait bénéficier de ce statut.

Pour redynamiser l'activité agricole, une solution consiste à la rapprocher de la ville : c'est l'agriculture urbaine. Cela a l'avantage de réduire le transport, de favoriser la fraîcheur des produits et de placer l'exploitant face à une forte demande qu'est celle des pôles urbains en alimentation. Grâce au circuit court mis en place, l'agriculteur peut dégager des recettes sans que le prix pour le consommateur ne soit excessif.

Le développement de l'agriculture périurbaine ouvre la porte à de nouvelles typologies d'espaces entre urbanité et ruralité : les espaces urbains-ruraux. Cela donne à réfléchir l'aménagement des franges urbaines ainsi qu'à réinventer des espaces urbains. Ne pourrait-on pas voir apparaître demain des cultures potagères décoratives, éducatives ou productives ou bien des troupeaux ovins, équins ou caprins pour l'entretien des espaces verts ?

Ces potentialités de projet sont à envisager le long des axes principaux, dans les espaces résiduels, le long des voies douces ainsi que dans la nouvelle ZAC des Sablas.



Introduire du pâturage en ville



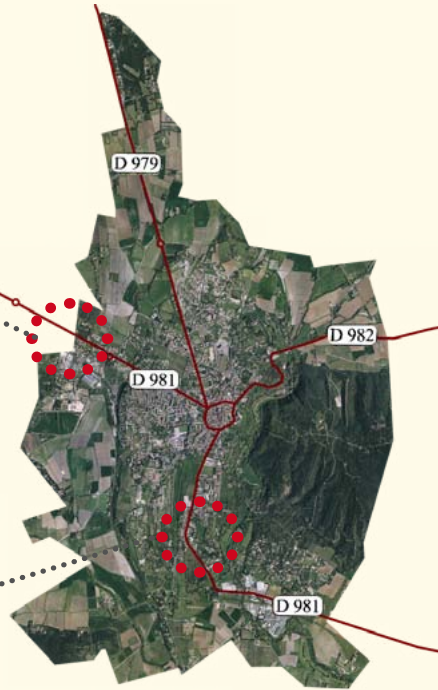
Créer ou protéger les réserves de biodiversité

Qualifier les entrées de ville

Entrée quartier du Mas de Mèze



Cette entrée de ville est précédée par la ZAC des Sablas dont l'intégration paysagère est à réinventer. La suite du cheminement vers le centre ville est plutôt agréable mais n'intègre pas de voie cyclable. Et les revêtements de voirie sont hétérogènes et standardisés.



Entrée au rond point du Champ de Mars



Cette entrée d'Uzès, nous l'avons déjà expliqué, présente de gros défauts de traitement des abords et de gestion des cheminements doux.

Les esquisses sur les pages de droite illustrent ce à quoi ces deux entrées de ville pourraient ressembler, en intégrant une structure végétale plus forte, en intégrant intelligemment tous les modes de déplacements.



Réaliser des aménagements en adéquation avec l'environnement

Le choix de matériaux innovants

Construction en Ariège d'une maison en ballots de paille, un matériaux aux excellentes performances isolantes.



Le développement durable consiste à réduire l'impact économique et énergétique des installations. Dans le cadre de la construction d'un logement ou d'un local commercial comme cela sera le cas lors de l'agrandissement de la ZAC des Sablas, un choix judicieux des matériaux peut permettre de réaliser des économies. Au court terme, l'emploi de ballots de paille comme sur l'illustration juste au dessus réduit énormément les coûts de construction. de plus, il est possible de se fournir aux alentours et d'encourager ainsi l'activité agricole locale.

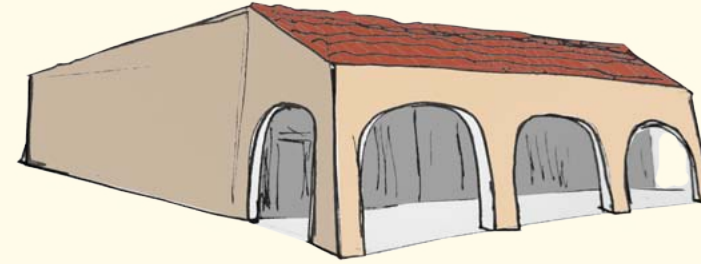
Mais c'est aussi un investissement au long terme puisque la paille est aussi un excellent isolant thermique. De manière générale, les éco-constructions qu'elles soient en paille, en chanvre ou en bois comme celle illustrée ci-dessous permettent de réaliser des économies d'énergie ce qui présente un fort intérêt financier en plus de l'excellent bilan environnemental réalisé.



Ce bâtiment écologique construit par l'entreprise *innova pro* est elle aussi très bien isolée grâce à son ossature creuse en bois local et à son toit végétalisé.

Choisir la typologie architecturale

Cette typologie architecturale rappelle celle des constructions traditionnelles locales et s'intègre mieux au paysage.

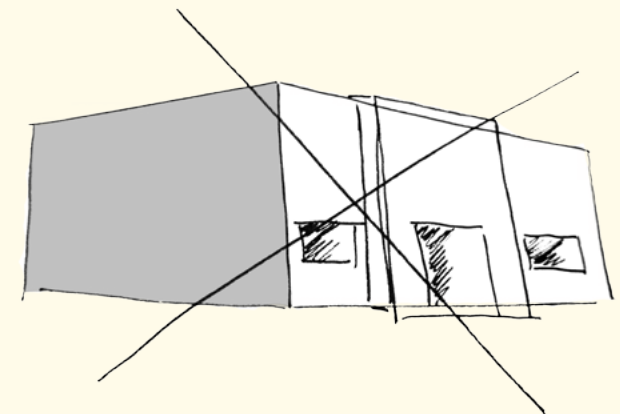


L'impact environnemental d'une construction n'est pas uniquement lié à son bilan énergétique mais aussi à son intégration paysagère. C'est pourquoi il sera important de mettre l'accent sur le choix architectural des futurs locaux qui seront construits sur la future ZAC.

Même pour des bâtiments aussi imposants que ceux des enseignes commerciales, il est possible d'adopter une typologie architecturale évocatrice de celle des constructions traditionnelles locales. La réalisation d'une toiture à deux pans inclinés par exemple s'intègre bien mieux. L'emploi d'arcades sur la devanture du magasin s'accordent elles aussi avec le registre architectural du sud de la France. Une réalisation de ce type est visible sur la photo qui présente la ZAC de l'Arnède à Remoulins, le rendu est satisfaisant.

Au contraire, les bâtiments parallélépipédiques en tôle d'acier sont bien moins intégrés au paysage et ont tendance à les banaliser.

Forme architecturale cubique à éviter.



Nouvelle extension des Sablas : imaginer une zone ZAC autrement

La parcelle prévue pour le projet d'extension



Voici une esquisse de ce à quoi pourrait ressembler l'extension de la ZAC des Sablas demain en tenant compte des différentes préconisations développées précédemment. Les nouveaux locaux commerciaux arborent une architecture bien intégrée au contexte local et fait usage de matériaux éco-responsables. On distingue en arrière plan la ferme expérimentale.

Le nouveau réseau intègre des cheminements cyclables et piétons qui permettent de relier la zone d'activité au reste de la ville.

La végétation joue ici un rôle structurant, qui hiérarchise les voiries autrement qu'en utilisant des plots en béton. Le choix de plantes adaptées aux conditions climatiques est à placer en priorité pour réaliser des économies d'eau.

La ZAC des Sablas



Conclusion

C'est une chance que tous les habitants de l'Uzège ne mesurent peut-être pas que d'habiter un territoire aussi riche et varié que celui des Garrigues. Le soleil qui brille toute l'année, des paysages de carte postale, des terroirs remplis de savoir-faire et d'histoire, l'héritage gardois est de taille. Il aura fallu du temps, peut-être plus qu'ailleurs, avant qu'un petit groupe de personnes ne pressente la nécessité qu'il y a à préserver un tel territoire. Et l'établissement d'un Parc Naturel Régional est en effet la réponse la plus pertinente à ce besoin lorsque l'on est confronté à un ensemble paysager de cette qualité et de cette envergure. Ce n'est pourtant pas à la vigilance humaine que le pays d'Uzès doit sa préservation. Concerné par l'étalement urbain, sujet à la déprise agricole et menacé par la pénurie en eau, est-ce la faible démographie qui l'a sauvé d'une perte d'équilibre ? Si tel est le cas, il faut saisir l'opportunité qui se présente de pouvoir anticiper les changements auxquels le territoire sera inévitablement confronté, qu'il s'agisse de la croissance démographique ou de la dépendance énergétique que cela créera. Le PNR des Garrigues de l'Uzège sera là pour apporter son appui dans la réponse à ces problématiques, mais les collectivités territoriales telles que la Communauté de Communes du Pays d'Uzès resteront souveraines de leur développement. C'est pourquoi je les invite à se positionner, à prendre de l'avance, et à considérer tous les enjeux publics comme des enjeux de développement durable. Car sans cela, l'uzégeois ne pourra peut-être plus prétendre demain être ce qu'il est aujourd'hui, un territoire au cadre de vie digne de celui d'un PNR.

Remerciements

Je tiens sincèrement à remercier Lydie Chauvac de m'avoir accompagné tout au long de mon travail de fin d'études ainsi que Christophe Degruelle. Un grand merci également à Sophie Mazon du Collectif Pour la Sauvegarde de l'Uzège qui m'a reçu et m'a été d'une grande aide dans la compréhension du site et de ses enjeux. Je remercie Bruno Ricard pour l'attention qu'il a porté sur mon travail et pour les remarques constructives émises de sa part qui m'auront permis de progresser dans ma démarche.

Bien-sûr, je remercie les membres de ma famille ainsi que mes meilleurs amis qui se reconnaîtront et qui m'ont apporté l'aide, le soutien moral et financier et surtout, une composante essentielle du travail : la distraction.

Pour finir, je remercie l'ensemble des ingénieurs qui ont travaillé à la conception de mon ordinateur portable ainsi que les ouvriers chinois qui l'ont assemblé car celui-ci fonctionne toujours après 6 années de bons et loyaux services.

Bibliographie, sources

Les ouvrages

- CAUE(30) - Cahier des recommandations architecturales paysagères - édité sur place - 2016
- Christophe refalo - La charte paysagère et environnementale de l'appellation des Costières de Nîmes - édition PDF en libre accès, 2008
- Agence Folléa-Gauthier, Diren Languedoc-Roussillon - Atlas paysager du Languedoc-Roussillon - édité en format PDF -2010

Les documents d'urbanisme consultés

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès (CCPU), 2008
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Uzès et de Montaren-et-St Médiars
- Le Plan Paysage du Pays d'Uzège-Pont du Gard, 2003
- Schéma de Cohérence Intercommunale (SDCI) du Gard, 2016
- le Projet de territoire de la CCPU, 2014
- le Rapport d'Enquête publique pour l'agrandissement de la ZAC de Montaren ouverte en novembre 2017, janvier 2018.

Les sites internet

HISTOIRE

- Contributeur anonyme - [histoire du Gard]
[Pont du Gard]
[histoire d'Uzès]
[«nom de la commune»] - wikipedia - années diverses de publication
- Claude Larnac - [La pierre] - académie pont du Gard - 2014
- Stéphanie Vieuxmaire pour l'ADRT du Gard - [Sites romains dans le Gard] - Gard tourisme - 2015

Les personnes rencontrées sur le terrain

- Myriam Bouhaddane-Raynaud, paysagiste urbaniste au CAUE du Gard(30)
- Sophie Mazon, agricultrice, membre du Collectif Pour la Sauvegarde de l'Uzège
- Lydie Defos du Rau, chargée de mission au Syndicat Mixte des Gorges du Gardon
- Gaëlle Boismery, responsable d'équipe territoire à la chambre d'agriculture du Gard.

